



# **Étude portant sur les obstacles financiers et les problèmes d'endettement auxquels se heurtent les étudiants handicapés de niveau postsecondaire au Canada - Rapport pour l'Ontario**

Rapport préparé par Tony Chambers, Mahadeo Sukhai et Melissa Bolton  
pour le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur



Conseil ontarien  
de la qualité de  
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Avertissement :

Les opinions exprimées dans ce rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres agences ou organismes qui ont offert leur soutien, financier ou autre, à ce projet.

### Se référer au présent document comme suit :

Chambers, T., Sukhai, M., Bolton, M. (2011) *Étude portant sur les obstacles financiers et les problèmes d'endettement auxquels se heurtent les étudiants handicapés de niveau postsecondaire au Canada - Rapport pour l'Ontario*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Publié par :

## Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402

Toronto (Ontario) Canada

M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Site Web : [www.heqco.ca](http://www.heqco.ca)

Courriel : [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

## Table des matières

Introduction .....	5
Quelques résultats .....	6
Contexte .....	7
Définitions et types de handicap	
Endettement des étudiants de niveau postsecondaire	
Étudiants handicapés de niveau postsecondaire	
Méthodologie .....	17
Entrevues	
Analyse des données secondaires	
Sondage en ligne	
Limites et défis de l'étude.....	20
Résultats.....	21
Données démographiques	
Aides et services : accès, besoins et utilisation	
Effets perçus des handicaps	
Estimation des coûts liés aux études pour les personnes handicapées	
Écart entre le coût projeté et le coût réel des études	
Sources de revenus	
Dette accumulée et sources d'endettement	
Effets perçus de l'endettement et des obstacles financiers	
Implications.....	57
Politiques	
Pratiques	
Recherche	
Conclusions .....	60
Références .....	62
Annexes .....	67
Tableau démographique des participants au sondage	
Protocole des entrevues avec les étudiants	
Sondage en ligne	
À propos des organisations participantes .....	83

## Liste des tableaux

Tableau 1	Revenu moyen des personnes handicapées et non handicapées, ..... 8 et pourcentage du revenu des personnes handicapées, comparé à celui des personnes non handicapées, 1999-2004
Tableau 2	Nombre moyen et pourcentage d'étudiants handicapés dans ..... 10 le système d'éducation postsecondaire, par province
Tableau 3	Établissements participants..... 24

## Liste des graphiques

Graphique 1	Répartition des participants selon l'âge ..... 22
Graphique 2	Conditions de logement des participants ..... 22
Graphique 3	Raisons pour lesquelles les étudiants handicapés fréquentant les ..... 23 collèges et universités de l'Ontario choisissent un établissement d'enseignement
Graphique 4	Type de diplôme visé ..... 25
Graphique 5	Y a-t-il des types d'aides ou de services que vous utiliseriez ..... 26 mais auxquels vous n'avez pas accès?
Graphique 6	Sur une base quotidienne, quels genres d'aides ou de services ..... 26 utilisez-vous pour surmonter votre handicap?
Graphique 7	Quels types d'aides ou de services utiliseriez-vous pour ..... 27 composer avec votre handicap?
Graphique 8	Pourquoi n'avez-vous pas accès à ces aides ou services? ..... 28
Graphique 9	Avez-vous besoin d'aides fonctionnelles, de services fonctionnels ..... 28 ou d'équipement spécialisé afin de poursuivre vos études?
Graphique 10	Avez-vous besoin de l'un ou l'autre des services suivants afin ..... 29 d'être en mesure de poursuivre vos études?
Graphique 11	Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en ..... 31 désaccord avec chacun des énoncés suivants (pourcentage des répondants entièrement ou plutôt d'accord avec un énoncé).

Graphique 12	Pour l'année scolaire en cours (2008-2009), quel est le coût ..... 32 des aides d'assistance, de services ou d'équipements spéciaux dont vous avez besoin pour poursuivre vos études?	32
Graphique 13	Depuis que vous avez commencé votre programme actuel, ..... 34 avez-vous eu des dépenses ou des coûts imprévus liés à vos études?	34
Graphique 14	Quelle est la nature de ces dépenses ou coûts imprévus? ..... 35	35
Graphique 15	Dans quelle mesure croyez-vous que vous êtes en mesure de ..... 35 gérer les dépenses liées à vos études postsecondaires?	35
Graphique 16	Pour l'année scolaire en cours, veuillez identifier toutes les ..... 38 sources de soutien financier destinées à vos études postsecondaires.	38
Graphique 17	a) et b) Veuillez nommer vos trois principales sources ..... 39 d'argent et préciser le montant provenant des sources.	39
Graphique 18	a), b) et c) Occupez-vous présentement un emploi? ..... 41	41
Graphique 19	Veuillez indiquer le type de travail que vous effectuez. .... 42	42
Graphique 20	Quel est le montant de la dette que vous avez accumulée ..... 44 jusqu'à présent dans le cadre de vos études postsecondaires et que vous devez rembourser : au programme gouvernemental de prêt étudiant?	44
Graphique 21	Quel est le montant de la dette que vous avez accumulée ..... 44 jusqu'à présent dans le cadre de vos études postsecondaires et que vous devez rembourser : à vos parents, votre conjoint(e) ou à d'autres membres de la famille?	44
Graphique 22	Quel est le montant de la dette que vous avez accumulée ..... 45 jusqu'à présent dans le cadre de vos études postsecondaires et que vous devez rembourser : à une banque privée?	45
Graphique 23	Approximativement quel montant de dettes liées à l'éducation ..... 45 prévoyez-vous avoir accumulé au total lorsque vous obtiendrez votre diplôme ou terminerez votre programme d'études?	45
Graphique 24	Avant de vous inscrire à des études postsecondaires, dans ..... 49 quelle mesure pensiez-vous que la situation économique aurait une influence sur l'achèvement de vos études?	49
Graphique 25	Selon vous, de quel ratio des fonds nécessaires pour terminer ..... 50 vos études postsecondaires disposez-vous?	50
Graphique 26	Si vous étiez confronté à une dépense imprévue de 500 \$, ..... 50 que feriez-vous?	50

Graphique 27	Si vous étiez confronté à une dépense imprévue de 4 000 \$, ..... 50 que feriez-vous?	50
Graphique 28	Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé(e) par...?..... 51	51
Graphique 29	Dans quelle mesure avez-vous confiance que vous obtiendrez ..... 52 un emploi lié à votre domaine d'études actuel après avoir obtenu votre diplôme ou terminé votre programme d'études?	52
Graphique 30	Pensez-vous avoir eu des obstacles financiers au cours..... 52 de vos études?	52
Graphique 31	Diriez-vous que ces obstacles sont principalement liés aux---..... 52	52
Graphique 32	Dans quelle mesure diriez-vous que vos ressources financières..... 53 aident ou freinent votre expérience d'études postsecondaires?	53
Graphique 33	Avez-vous modifié le cours de vos études postsecondaires en ..... 54 raison d'inquiétudes liées aux dettes d'études ou à des obstacles financiers?	54
Graphique 34	De quelle façon avez-vous modifié votre parcours ..... 54 d'études postsecondaires?	54
Graphique 35	Veillez choisir l'énoncé avec lequel vous êtes le plus en accord.. ..... 55	55
Graphique 36	En prenant en considération vos expériences à ce jour, auriez-..... 56 vous fait des choix différents en matière d'études?	56
Graphique 37	En prenant en considération vos expériences à ce jour, auriez-..... 56 vous fait des choix différents en matière de financement de vos études?	56
Graphique 38	Avez-vous interrompu vos études depuis que vous avez ..... 56 entrepris votre programme actuel?	56
Graphique 39	La dernière fois où vous avez interrompu vos études,..... 57 quelle en était la principale raison?	57
Graphique 40	Combien de jours cela a-t-il duré?..... 57	57

## Introduction

La présente étude se penche sur les répercussions de l'endettement et des obstacles financiers liés aux études sur les étudiants handicapés de niveau postsecondaire en Ontario. Elle ne vise pas à comparer ou à mettre en opposition le parcours des étudiants handicapés et celui des étudiants sans handicap connu. Il existe déjà un grand nombre de données sur l'ensemble des étudiants de niveau postsecondaire, lesquelles englobent souvent les étudiants sans handicap connu et les étudiants handicapés qui ne sont pas formellement inscrits au bureau de services aux étudiants handicapés de leur campus respectif. Ainsi, les lecteurs qui voudraient comparer les données portant sur ces populations étudiantes avec celles des sujets de la présente étude devraient le faire avec circonspection, car les données présentées ici proviennent exclusivement de personnes inscrites au bureau de services aux étudiants handicapés de leur établissement. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes exclusivement penchés sur l'endettement lié aux études et les obstacles financiers qui caractérisent le parcours scolaire des étudiants handicapés de niveau postsecondaire de l'Ontario inscrits au bureau de services aux étudiants handicapés de leur établissement.

Nous avons amorcé notre examen avec quelques prémisses :

- 1) Vivre avec un handicap reconnu ne signifie pas nécessairement que ce handicap est invalidant. On pourrait avancer que le simple fait que tous les participants à la présente étude sont inscrits dans des établissements d'études postsecondaires démontre l'effet invalidant limité des handicaps divers et complexes de ces étudiants. Dans le cadre de l'examen de cette construction mentale (à savoir si le handicap de ces étudiants est perçu comme invalidant), nous avons posé un ensemble de questions pour avoir une certaine idée de la façon dont les étudiants handicapés intériorisent le fait d'avoir un handicap.
- 2) En lien avec la prémisse précédente, nous avons reconnu que la psychologie du handicap (c.-à-d. la façon dont les personnes handicapées perçoivent leur handicap et ses répercussions sur leur vie) et la sociologie du handicap (c.-à-d. la façon dont les autres personnes, handicapées ou non, perçoivent les personnes handicapées et se comportent avec elles dans diverses situations sociales) influencent profondément les expériences et les résultats des personnes handicapées dans le système d'éducation postsecondaire.
- 3) Comme les sujets ont été invités à participer à l'étude par l'entremise du bureau de services aux étudiants handicapés de leur établissement d'enseignement, ils pourraient ne pas être représentatifs de tous les étudiants handicapés poursuivant des études postsecondaires en Ontario. Ils se distinguent peut-être par le fait qu'ils s'identifient eux-mêmes en tant que personnes handicapées et se sont volontairement inscrits à ces services. En outre, bon nombre de ces étudiants se sont soumis à des examens obligatoires visant à faire reconnaître officiellement leur handicap particulier, une démarche occasionnant souvent pour ces personnes des coûts financiers considérables.

- 4) Parallèlement à ce qui précède, on ne dispose jusqu'à maintenant que de peu de données sur le nombre réel d'étudiants inscrits aux services aux étudiants handicapés des établissements postsecondaires par rapport au nombre d'étudiants handicapés qui ne s'y inscrivent pas. Il est possible que le pourcentage d'étudiants handicapés de niveau postsecondaire soit plusieurs fois supérieur à ce qu'on croit, car certains de ces étudiants, pour diverses raisons, ne s'inscrivent pas au bureau des services aux personnes handicapées de leur établissement.
- 5) Le type, la gravité et la cooccurrence des handicaps ont une incidence sur les obstacles relatifs auxquels font face les étudiants handicapés qui poursuivent des études postsecondaires, ainsi que sur leurs expériences et leurs résultats.

## Quelques résultats

- Les deux types de handicaps les plus fréquemment mentionnés par les étudiants de niveau postsecondaire de l'échantillon sont les troubles de l'apprentissage (48 %) et les problèmes de santé mentale (27 %).
- Les aides et services les plus utilisés par les étudiants handicapés en lien avec leur handicap sont des mesures de soutien scolaire (76 %), davantage de temps pour passer les examens (64 %) et des médicaments et fournitures médicales (41 %).
- En ce qui concerne les revenus, les étudiants des collèges et universités participant à l'étude disposent de sources de revenus variées, les trois principales étant les prêts d'études gouvernementaux (51 %), les revenus liés à un emploi (43 %) et les épargnes personnelles (43 %).
- Malgré les multiples sources de revenus, plus du tiers des sujets de l'étude (37 %) ont indiqué que leur revenu total ne suffisait pas à couvrir les coûts des services ou de l'équipement dont ils ont besoin, en regard de leur handicap, pour poursuivre leurs études.
- Plusieurs sujets de l'étude sont aux prises avec des dettes liées à leurs études postsecondaires. Près de la moitié des participants (46 %) s'attendaient à ce que leur dette totale atteigne plus de 20 000 \$ d'ici l'obtention de leur diplôme.
- De plus, la majorité des participants (67 %) ont déclaré avoir fait face à des obstacles financiers au cours de leurs études. Les principaux obstacles comprenaient notamment les frais de subsistance (35 %) ainsi que les frais de scolarité et droits accessoires (32 %).
- Par conséquent, bon nombre d'étudiants handicapés sont préoccupés par le montant de la dette qu'ils auront accumulée d'ici l'obtention de leur diplôme (81 %).



## Contexte

La plupart des pays économiquement développés et plusieurs pays en voie de développement mettent en œuvre des initiatives visant à favoriser l'accès et la réussite des personnes handicapées au sein du système d'éducation postsecondaire, ainsi que leur participation au marché du travail. Toutefois, les personnes handicapées sont sous-représentées tant dans le système d'éducation postsecondaire que sur le marché de l'emploi. L'écart entre la disponibilité d'un bassin de personnes handicapées compétentes et leur participation réelle aux études postsecondaires et au marché du travail révèle une inégalité des chances comportant d'importantes répercussions d'ordre personnel, social et économique. La discrimination et l'exclusion persistantes des personnes handicapées dans nombre de secteurs de la société sont des raisons souvent évoquées pour expliquer cette inégalité. La conclusion tirée du rapport de 1998 des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées*, est toujours d'actualité, tant à l'échelle nationale qu'internationale. « Les personnes handicapées doivent toujours surmonter des obstacles et une discrimination qui les empêchent de participer ou de contribuer sur un pied d'égalité à la vie de la société », souligne le rapport (fédéral/provincial, 1998).

Selon les estimations des Nations Unies, on compte plus de 600 millions de personnes handicapées dans le monde, ce qui représente 10 % de la population mondiale; 70 % des personnes handicapées vivent dans les pays développés. En 2008, la Banque mondiale indiquait que les personnes handicapées sont souvent plus fortement touchées par la pauvreté, le chômage et le manque de scolarité que les personnes non handicapées. Elles disposent également de moins de possibilités de poursuivre des études et de participer au marché du travail et à l'économie, une situation ayant des répercussions sociofiscales directes de même que des répercussions personnelles. Une étude de la Banque mondiale effectuée en 2000 estimait que la perte annuelle en ce qui concerne le PNB mondial attribuable au grand nombre de personnes handicapées sans emploi se situait entre 1,37 et 1,95 milliard de dollars US (Metts, 2000).

Au Canada, Selon l'Enquête de 2006 sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), environ 4,4 millions de personnes, soit 14,3 % de la population canadienne, ont déclaré avoir un handicap, et la proportion de personnes handicapées augmentait en fonction de l'âge. En Ontario, toujours selon l'EPLA, environ 1,9 million de personnes, ou 15,5 % de la population de la province, ont déclaré avoir un handicap.

La proportion des personnes handicapées occupant un emploi à plein temps au Canada a connu une hausse au cours des cinq dernières années, passant de 46,4 % en 2001 à 51,3 % en 2006 (EPLA, 2006); elle demeure toutefois loin derrière celle des Canadiennes et Canadiens non handicapés (qui de 62,8 % en 1999 est passée à 65,3 % en 2004) (RHDCC, 2006). En outre, selon certains graphiques de l'Enquête de 2004 sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, l'écart entre le revenu des personnes handicapées et celui des personnes non handicapées s'accroît au Canada. D'après cette étude, en 1999, le revenu des travailleurs handicapés au Canada atteignait 87,1 % de ceux des travailleurs non handicapés, alors qu'en 2004, cette proportion était passée à 85,8 % (tableau 1).

**Tableau 1 Revenu moyen des personnes handicapées et non handicapées, et pourcentage du revenu des personnes handicapées comparativement à celui des personnes non handicapées, 1999-2004**

Année	Personnes handicapées	Personnes non handicapées	%
1999	29 600	34 000	87,1
2000	30 400	35 400	85,9
2001	29 400	35 700	82,4
2002	30 100	35 900	83,8
2003	30 600	35 300	86,7
2004	30 700	35 800	85,8

Source : Enquête de 2004 sur la dynamique du travail et du revenu, tableau R25468VT

De plus, les personnes handicapées au Canada sont plus susceptibles de toucher un faible revenu. Selon l'EDTR (2004), 17 % des personnes handicapées gagnaient moins de 15 000 \$, comparativement à 12,5 % pour les personnes non handicapées. En revanche, 18,5 % des personnes handicapées gagnaient 50 000 \$ ou davantage, contre 23,5 % des personnes non handicapées. Si, dans l'ensemble, les revenus d'emploi des personnes handicapées se sont révélés inférieurs à ceux des personnes non handicapées, on a constaté un écart de revenu considérable entre les hommes et les femmes parmi la population handicapée. En effet, l'inégalité entre les sexes constatée au sein de la population en général se reflète chez les personnes handicapées. Chez les femmes handicapées, 19,6 % touchaient moins de 5 000 \$, comparativement à 14,6 % des hommes handicapés. Par ailleurs, 25,6 % des hommes handicapés gagnaient 50 000 \$ ou davantage, contre 10,9 % des femmes handicapées.

Les étudiants au sein du système d'éducation postsecondaire canadien ayant déclaré avoir un handicap représentent entre 6 % et 7 % du nombre total d'étudiants de niveau postsecondaire (sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial, 2003; CCREU, 2002). À titre de comparaison, 14,3 % de l'ensemble des Canadiens déclaraient avoir un handicap.

Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des étudiants ayant signalé un handicap sont de sexe féminin (EDTR, 2006), et le taux d'étudiants de niveau collégial ayant indiqué avoir un handicap (8,1 %) est supérieur à celui des étudiants de niveau universitaire (5,4 %) (Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial, 2003; CCREU, 2002). Les provinces comprenant le plus grand nombre d'étudiants handicapés dans leurs établissements postsecondaires sont l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba. Selon l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS), les provinces qui comptent le pourcentage le plus élevé d'étudiants handicapés de niveau postsecondaire par rapport à l'ensemble de la population étudiante sont l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta (tableau 2).

En résumé, la recherche indique que, comparativement aux personnes non handicapées, les personnes handicapées semblent être sous-représentées dans le système d'éducation postsecondaire et désavantagées relativement aux perspectives sur le marché de l'emploi.

## Définitions et types de handicap

Au moment d'offrir des services, des ressources et des possibilités aux personnes handicapées, on se heurte à des difficultés de taille, notamment : 1) les diverses définitions de ce que constitue un handicap, 2) l'évaluation du handicap particulier pour savoir s'il constitue ou non un obstacle à une participation pleine et égale à la vie en société, 3) la reconnaissance des divers types de handicap et de leur incidence relative sur la vie des personnes concernées. On devrait également noter que plusieurs personnes handicapées vivent avec des handicaps multiples plutôt qu'avec un seul. Les divers types de handicap comprennent : les troubles de l'apprentissage, les problèmes de santé mentale, les problèmes visuels (cécité partielle ou totale), d'autres handicaps physiques, les problèmes d'audition, des affections médicales, des problèmes de mobilité, des troubles de la parole, des lésions crâniennes, d'autres types de handicap liés à la vision, d'autres types de problème d'apprentissage et des troubles neurologiques. La définition d'un handicap et de ses caractéristiques et répercussions varie selon les différentes compétences tant au niveau national que local, même si certains pays mettent de l'avant des dispositions à l'échelle nationale relativement au soutien des personnes handicapées.

En tant que pays, le Canada ne dispose pas à l'heure actuelle d'une loi fédérale spéciale qui fixe des normes pour aborder les problèmes particuliers auxquels font face les personnes handicapées. À ce jour, à l'échelle provinciale, seul l'Ontario a adopté des mesures législatives importantes sur l'accessibilité pour les personnes handicapées (*Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*).

**Tableau 2 Nombre moyen et pourcentage d'étudiants handicapés dans le système d'éducation postsecondaire, par province <sup>1</sup>**

Province	Nombre moyen d'étudiants handicapés dans les établissements postsecondaires par province	Nombre moyen d'étudiants dans les établissements postsecondaires par province	Pourcentage d'étudiants handicapés dans les établissements postsecondaires par province	Pourcentage de personnes handicapées entre 15 et 24 ans par province	Pourcentage de personnes handicapées par rapport à la population totale par province
Alberta	192	9 162	4,44	4,8	13,6
Colombie-Britannique	265	11 083	3,83	5,7	16,0
Manitoba	221	10 574	3,99	4,4	15,7
Nouveau-Brunswick	41	2 628	1,92	5,5	17,2
Terre-Neuve-et-Labrador	73	3 711	4,76	4,8	14,9
Nouvelle-Écosse	117	5 090	2,31	6,5	20,0
<b>Ontario</b>	<b>433</b>	<b>10 746</b>	<b>5,67</b>	<b>5,3</b>	<b>15,5</b>
Île-du-Prince-Édouard	67	1 580	0,50	4,1	16,3
Québec	48	7 886	0,55	3,0	10,4
Saskatchewan	226	13 825	3,71	4,4	16,0

<sup>1</sup> Il est important de noter que ces statistiques portent sur les étudiants inscrits aux programmes d'aménagements et de services offerts aux étudiants handicapés de leur établissement postsecondaire. Plusieurs étudiants choisissent, pour un certain nombre de raisons, de ne pas s'identifier en tant que personnes handicapées. La plupart des campus accueillent entre 5 % et 10 % d'étudiants ayant un handicap apparent ou non. On doit garder à l'esprit que le taux d'étudiants handicapés fréquentant un établissement particulier est généralement influencé par la qualité de l'accessibilité et des aménagements offerts sur le campus.

Selon la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le terme « handicap » signifie :

- a) tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;
- b) une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
- c) une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
- d) un trouble mental;
- e) une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (« handicap »).

En outre, Junor et Usher (2004) indiquent que bon nombre d'établissements postsecondaires canadiens désignent par le terme « handicapé » toute personne qui, en raison d'un trouble persistant ou permanent d'ordre physique ou sensoriel, lié à la parole ou à la communication, de santé ou médical, psychologique ou psychiatrique, lié au développement ou à l'apprentissage, ou d'un autre trouble, éprouve des difficultés à accéder au marché de l'emploi, au système d'éducation ou à participer à la vie communautaire (p. 59).

Voici quelques exemples de lois provenant de divers pays qui abordent les difficultés auxquelles se heurtent les personnes handicapées. Ces dispositions législatives font ressortir certains points communs et variations relativement aux paramètres qui définissent ce qu'est un handicap.

Dans l'*Americans with Disabilities Act* (loi sur les Américains handicapés) de 1990, aux termes des titres I et V, le terme « handicap » signifie, en ce qui concerne une personne,

- a) une déficience physique ou mentale qui limite de manière significative une ou plusieurs des activités importantes de la vie de cette personne;
- b) un antécédent de tel handicap;
- c) le fait d'être considérée comme ayant un tel handicap.

Aux termes de la *Disability Discrimination Act* (loi sur la discrimination des personnes handicapées) de 1995 du Royaume-Uni, une personne a un handicap si elle présente

une déficience physique ou mentale qui a des répercussions négatives importantes et de longue durée sur sa capacité à accomplir des activités quotidiennes normales.

La *Disability Discrimination Act* (loi sur la discrimination des personnes handicapées) de 1992 de l'Australie définit ainsi la déficience :

- a) perte totale ou partielle des fonctions physiques ou mentales;
- b) perte totale ou partielle d'une partie du corps;
- c) présence dans le corps d'organismes causant une maladie;
- d) présence dans le corps d'organismes capables de causer une maladie;
- e) mauvais fonctionnement, malformation ou défigurement d'une partie du corps;
- f) trouble ou mauvais fonctionnement qui fait en sorte qu'une personne apprend différemment d'une personne qui ne présente pas le trouble ou le mauvais fonctionnement en question;
- g) trouble, maladie ou affection qui affecte les processus mentaux d'une personne, sa perception de la réalité, ses émotions ou son jugement et qui perturbe son comportement; et comprend une déficience qui :
- h) existe présentement;
- i) existait auparavant, mais n'existe plus;
- j) peut exister à l'avenir;
- k) est imputée à une personne.

La loi chinoise sur la protection des personnes handicapées définit ainsi une personne handicapée : une personne souffrant d'anomalies ou de la perte d'un organe ou d'une fonction particulière, psychologiquement ou physiologiquement, ou dans sa structure anatomique, et a perdu en tout ou en partie la capacité de pratiquer une activité habituellement considérée comme normale.

La loi indienne sur les personnes handicapées (chances égales, protection des droits et pleine participation) de 1995, définit ainsi un handicap :

- cécité;
- basse vision;
- lèpre guérie;
- déficience auditive;
- déficience locomotrice;
- déficience mentale;
- maladie mentale.

La *Persons with Disabilities Act* (loi sur les personnes handicapées) de 2003 du Kenya définit ainsi un handicap : une déficience physique, sensorielle, mentale ou d'un autre type, y compris un trouble visuel, auditif, de l'apprentissage ou physique, qui a un effet sur la participation sociale, économique ou environnementale.

La *Employment Equality Act* (loi sur l'équité en matière d'emploi) de l'Irlande, définit ainsi un handicap :

- a) absence totale ou partielle des fonctions physiques ou mentales, y compris l'absence d'une partie du corps;
- b) la présence, dans le corps, d'organismes causant ou susceptibles de causer une maladie ou affection chronique;
- c) dysfonctionnement, malformation ou défiguration d'une partie du corps;
- d) affection ou dysfonction qui fait qu'une personne apprend différemment d'une personne qui n'a pas cette affection ou dysfonction;
- e) trouble, maladie ou affection qui affecte les processus de la pensée d'une personne, sa perception de la réalité, ses émotions ou ses jugements, ou qui entraîne un comportement perturbé, incluant un handicap existant, ou qui a déjà été présent mais s'est résorbé, ou qui peut exister dans le futur, ou qui est imputé à la personne.

Cette définition englobe tous les types de handicap, y compris les déficiences physiques, sensorielles et intellectuelles, les problèmes de santé mentale de même que de multiples formes de déficience.

Pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un handicap représente toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon normale, ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain. Ce concept décrit une limitation fonctionnelle ou une restriction de l'activité causée par une déficience (Organisation mondiale de la Santé, 2002).

### **Endettement des étudiants de niveau postsecondaire**

Dans l'économie actuelle fondée sur la connaissance, il est souvent nécessaire d'obtenir un diplôme d'études postsecondaires pour réussir sur le marché de l'emploi. Toutefois, le coût lié à l'atteinte de cet objectif a augmenté de façon considérable. Pour nombre d'étudiants et de familles, un des moyens les plus faciles d'assumer les dépenses considérables liées aux études postsecondaires est de contracter des prêts d'études (Long et Ansel, 2007). Choy (1998) va plus loin en avançant que le nombre élevé de prêts consentis au niveau collégial a créé une pratique courante où l'endettement étudiant constitue de nos jours un des moyens les plus pratiques de financer des études postsecondaires. Certaines études indiquent toutefois que les étudiants préoccupés par l'augmentation de leur niveau d'endettement pourraient être sujets à abandonner leurs études (Institute for Higher Education Policy, 1999; Long et Ansel, 2007). Singell (2002a), qui a examiné les répercussions de l'endettement sur la



réention des étudiants dans le système d'éducation postsecondaire, indique que le lien entre le niveau d'endettement et les caractéristiques d'un étudiant, telles que le statut socioéconomique, ne peut être passé sous silence. De ce fait, lorsqu'on examine les répercussions de l'endettement sur la réussite des étudiants de niveau postsecondaire, il est important de tenir compte de leurs antécédents, notamment le revenu et d'autres variables (Horwedel, 2006).

Certains chercheurs avancent en outre que, bien que les prêts aient favorisé l'accès aux études supérieures, ils nuisent également à la persévérance des étudiants au niveau postsecondaire (Kim, 2007; Paulsen et St. John, 2002). Paulsen et St. John (2002) ont découvert que les prêts ont un effet négatif sur la persévérance des étudiants à faible et moyen revenu, mais n'ont pas d'influence significative sur celle des étudiants à revenu moyen supérieur et supérieur.

À ce jour, plusieurs études se sont penchées sur la perception des étudiants à propos de leur propre niveau d'endettement et sur la façon dont les contraintes financières influencent leurs choix en matière d'études postsecondaires (Burdman, 2005; Callender et Jackson, 2008; King et Frishberg, 2001; Ross, Cleland et Macleod, 2006). Callender et Jackson (2008) ont étudié l'influence de la crainte de l'endettement et des contraintes financières sur les décisions des futurs étudiants (en particulier sur le choix de l'établissement d'enseignement et du programme d'études). Certaines études portent à croire que les enjeux d'ordre financier limitent beaucoup plus le choix de l'établissement universitaire chez les étudiants à faible revenu que chez les autres. Les auteurs concluent que les étudiants à faible revenu sont plus susceptibles de percevoir les coûts de l'éducation postsecondaire comme une dette plutôt qu'un investissement. Burdman (2005), qui s'est attardé aux étudiants qui avaient besoin de prêts d'études mais étaient réticents à emprunter, a découvert que l'augmentation du niveau d'endettement pouvait restreindre les options des étudiants et limiter leur chance de poursuivre et terminer des études postsecondaires.

L'augmentation de l'endettement relatif aux études et l'important montant d'argent dû à la fin des études postsecondaires constituent également des préoccupations qui entraînent d'autres répercussions potentiellement négatives, comme un taux plus élevé de défaut de remboursement (Choy, Li, et Carroll, 2005; Schwartz, 1999). Schwartz (1999) a fait quelques observations à propos des comportements des étudiants canadiens qui bénéficient de prêts d'études : 1) seulement une faible proportion des étudiants canadiens ayant des dettes d'études éprouvent de graves problèmes à les rembourser, et 2) ceux qui manquent à leurs obligations le font principalement parce qu'ils ne sont pas en mesure de payer.

Certains chercheurs ont essayé de déterminer si les étudiants et leur famille étaient suffisamment renseignés sur l'aide financière et les frais de scolarité avant l'inscription aux études postsecondaires; d'autres ont également voulu savoir quel type de mesures l'on attendait des établissements postsecondaires pour sensibiliser davantage les étudiants à l'endettement lié aux études (Holmes, 2005; Holtschneider, 2008; Marriott, 2007; Perna, 2006). Holmes (2005) a découvert que 28,6 % des étudiants handicapés de niveau postsecondaire étaient très préoccupés par leur endettement; 16,1 % étaient modérément préoccupés; 13,8 % étaient légèrement préoccupés, 35,0 % n'étaient pas du tout préoccupés, alors que 6,4 % ont déclaré ne



pas le savoir. Holmes a également découvert que 26,3 % des étudiants handicapés poursuivant des études postsecondaires étaient très préoccupés par leur capacité à rembourser leur dette d'études dans un délai raisonnable; 15,8 % étaient modérément préoccupés; 10,7 % étaient légèrement préoccupés; 41,8 % n'étaient pas du tout préoccupés, alors que 5,4 % ont affirmé ne pas le savoir. Selon Perna (2006), il est non seulement nécessaire d'offrir des informations sur l'endettement lié aux études, mais il devrait être obligatoire de rendre ces informations accessibles et pertinentes pour les personnes de divers groupes afin qu'elles puissent mieux comprendre les conséquences liées à l'endettement étudiant. Holtschneider (2008) aborde les mesures que devraient prendre les établissements postsecondaires pour aider leurs étudiants à obtenir des conditions financières raisonnables et les sensibiliser aux risques des prêts d'études directement contractés par les consommateurs. Ses conclusions indiquent que l'éducation et la sensibilisation des étudiants et des parents au système d'aide financière constituent des éléments cruciaux de tout programme conçu pour réduire les risques inhérents aux prêts d'études. À son avis, les établissements d'enseignement et les organismes qui gèrent l'aide financière devraient assumer la plus grande part des responsabilités relatives à ces programmes d'éducation et de sensibilisation.

Certains chercheurs ont effectué des études longitudinales pour examiner les répercussions du remboursement des prêts d'études sur la vie des personnes ayant terminé leurs études postsecondaires (Choy, Li, et Carroll, 2005). Règle générale, il n'y a pas de différence significative, en ce qui concerne les résultats en matière d'éducation, d'emploi et de constitution d'une famille, entre les personnes ayant bénéficié de prêts d'études et les autres.

### **Étudiants handicapés de niveau postsecondaire**

Bon nombre d'études ont été réalisées sur le thème des études postsecondaires et des personnes handicapées. Par exemple, on a maintes fois comparé le taux de participation des étudiants handicapés et celui des étudiants non handicapés. En 1991, Statistique Canada a estimé que 7 % des personnes inscrites à des études postsecondaires présentaient une forme de handicap (Commission ontarienne des droits de la personne, 2002). Le National Center for Education Statistics (Horn et Berkold, 1999) des États-Unis a obtenu des chiffres similaires : en 1996, environ 6 % des étudiants de premier cycle avaient déclaré avoir un handicap (Center for Education Statistics, 1999; Horn et Berkold, 1999). Des études empiriques ont révélé que, comparativement aux étudiants n'ayant pas déclaré avoir un handicap, moins d'étudiants handicapés fréquentaient des établissements postsecondaires. Plus particulièrement, les étudiants handicapés fréquentaient les collèges offrant des programmes de quatre ans en moins grand nombre que les collèges communautaires (et, par conséquent, moins d'étudiants handicapés avaient obtenu un baccalauréat) et, comparativement aux étudiants n'ayant pas signalé un handicap, moins d'étudiants handicapés avaient décroché un emploi à plein temps (Conseil canadien de développement social [tel que cité dans Horn et Berkold, 1999]; Commission ontarienne des droits de la personne, 2002). La Commission ontarienne des droits de la personne (2002) a fait ressortir l'inégalité de l'accès des personnes handicapées à l'éducation postsecondaire au Canada. Elle a également indiqué qu'en 1998, seulement 36,4 % des personnes handicapées entre 16 et 64 ans avaient reçu un

diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 51,4 % des personnes non handicapées. L'étude a montré que bien que 77,4 % des hommes non handicapés occupaient un emploi à plein temps en 1998, seulement 39,2 % des hommes handicapés avaient un emploi. Pour leur part, 64,8 % des femmes non handicapées occupaient un emploi, comparativement à 28,1 % des femmes handicapées. Horn et Berkold (1999), qui ont réalisé une étude similaire aux États-Unis, ont révélé que deux ans après la fin des études secondaires, 63 % des étudiants handicapés avaient entrepris des études postsecondaires sous une forme ou une autre, comparativement à 72 % des étudiants non handicapés. Parmi les étudiants de niveau postsecondaire, 42 % des étudiants handicapés étaient inscrits à des programmes de quatre ans, contre 62 % pour les étudiants non handicapés.

Certaines études ont essayé de cerner les préoccupations des personnes handicapées qui rendent difficile et mettent en péril leur rétention dans le système d'éducation postsecondaire (Youth Advisory Committee of the National Council on Disability, 2003). Selon le comité consultatif jeunesse du National Council on Disability (2003), l'aide financière constituait un obstacle pour les personnes handicapées désirant poursuivre des études postsecondaires. Le comité a conclu qu'un handicap pouvait empêcher certains étudiants d'obtenir de l'aide financière pour poursuivre des études de premier cycle ou des cycles supérieurs, en raison d'une charge de cours insuffisante ou du trop grand nombre de semestres nécessaires à l'obtention d'un diplôme, ainsi que de difficultés à passer les examens ou à rédiger des dissertations pour l'obtention de bourses.

D'autres études se sont penchées sur l'expérience universitaire des étudiants handicapés (Warick, 2004). Warick (2004) a examiné la participation d'étudiants universitaires malentendants et découvert que ces étudiants présentaient des habitudes sociales, une variété de domaines d'études et un cheminement transitionnel similaires à ceux des étudiants non handicapés. L'étude a fait ressortir que certaines décisions d'ordre scolaire, telles que l'endroit où ces étudiants s'assoiaient en classe et la sélection des cours, étaient fondées en partie sur leur problème d'audition.

En plus d'examiner l'expérience scolaire des étudiants handicapés et les facteurs qui nuisent à leur persévérance et à leur réussite, certains chercheurs se sont penchés sur la façon dont le soutien fourni par les établissements scolaires pouvait améliorer l'expérience et la participation des étudiants handicapés au sein du système d'éducation postsecondaire (English 1993; Keim, 1996; Zadra 1982). Zadra (1982) laisse entendre que certaines activités de recrutement, comme le fait d'inviter les étudiants potentiels à visiter les installations d'un établissement avant de s'y inscrire, pourraient contribuer à dissiper les préoccupations relatives aux problèmes de mobilité que pourraient éprouver certains étudiants handicapés.

L'attitude et le comportement du corps professoral envers les étudiants handicapés influencent de façon considérable l'expérience scolaire globale et la persévérance de ces étudiants (Baggett, 1994; Benham, 1995). Dans son étude, Baggett (1994) a indiqué que 75 % des enseignants avaient eu dans leurs classes au plus cinq étudiants handicapés au cours des quatre années précédentes. Certains enseignants ont déclaré qu'ils pouvaient identifier uniquement les étudiants qui avaient signalé leur handicap. Les enseignants avaient peu d'expérience de l'enseignement aux étudiants

handicapés et n'étaient pas familiers avec les droits et lois concernant les personnes handicapées ni avec les divers services offerts par l'université à cette population. Benham (1995) a examiné plus en profondeur l'attitude et les connaissances relatives aux lois sur les personnes handicapées. Son étude a révélé que les enseignants de sexe masculin, ainsi que les enseignants possédant entre 10 et 20 années d'expérience, étaient plus susceptibles d'entretenir une attitude négative envers les étudiants handicapés que les enseignantes de sexe féminin et les enseignants possédant moins de 10 ans ou plus de 20 ans d'expérience en enseignement au niveau postsecondaire.

## Méthodologie

La présente étude a été élaborée grâce à une approche multimodale comprenant trois formes principales de collecte et d'analyse des données. Une analyse de la littérature pertinente a fourni un point de départ à partir duquel on a élaboré les questions destinées à réaliser une première série d'entrevues auprès des étudiants handicapés de niveau postsecondaire de partout au Canada. L'analyse des données recueillies lors de ces entrevues initiales a servi à concevoir un sondage en ligne qui a été testé avant d'être administré au hasard à un vaste échantillon représentatif d'étudiants handicapés fréquentant les collèges et universités canadiens. Les données sur les étudiants ontariens ayant répondu aux entrevues et au sondage en ligne administrés à l'échelle du Canada ont été analysées dans le cadre de la présente étude. Enfin, une analyse des données secondaires a été réalisée, en recourant à deux ensembles de données d'envergure de Statistique Canada : l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA). Lorsqu'elles étaient pertinentes et disponibles, les données relatives aux étudiants ontariens provenant de ces deux sources secondaires ont été intégrées à la présente étude.

Les étudiants ayant participé aux entrevues initiales et au sondage en ligne ont été recrutés sur le campus de chaque collège et université de l'Ontario par l'entremise de professionnels des services aux étudiants handicapés membres de l'Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire (ACCSEHP). Les chercheurs principaux ont recouru au leadership de l'ACCSEHP pour faire en sorte que chaque campus membre fasse parvenir par courriel une invitation à tous les étudiants inscrits au bureau de services aux étudiants handicapés de son campus afin de les encourager à consulter et à remplir le sondage en ligne. Les étudiants ayant rempli le sondage en ligne ont été invités à participer à une brève entrevue individuelle avec un des principaux chercheurs. Les annonces, les invitations, les entrevues et le sondage en ligne ont tous été offerts en français et en anglais. Des incitatifs tenant compte des divers types et niveaux de handicap ont été offerts pour la participation aux entrevues initiales et au sondage en ligne. Diverses mesures de suivi en plusieurs étapes, générales ou ciblées, ont été prises pour fournir au plus grand nombre possible d'étudiants l'occasion de participer au sondage.

Les participants provenaient de 14 universités et cinq collèges en Ontario. Comme plusieurs étudiants handicapés n'étaient pas en mesure de remplir le sondage en ligne sous le format présenté, de participer à certaines formes d'entrevues impromptues ou de se conformer à certains paramètres temporels linéaires, des efforts importants ont été déployés afin de concevoir un logiciel permettant l'accès universel au sondage; en

outre, diverses formes d'entrevues ont été mises en œuvre pour offrir à tous les étudiants qui désiraient participer l'occasion de le faire sans obstacles techniques ou liés au processus. Nous reviendrons sur notre expérience liée à ces formes de collectes de données universellement accessibles ainsi que sur leurs répercussions potentielles plus loin dans la présente étude. Aux fins de cette étude, toutefois, nous nous pencherons principalement sur l'expérience des personnes handicapées au sein du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, plutôt que sur les données obtenues pour l'ensemble du Canada.

## Entrevues

*Participants.* Vingt-quatre étudiants de partout au Canada, s'identifiant eux-mêmes comme personnes handicapées, dont l'âge variait entre 20 et 55 ans (l'âge moyen se situant à 34 ans) ont participé aux entrevues. Des 24 participants, 19 (79 %) étaient de l'Ontario, et leurs commentaires ont été utilisés dans le cadre de cette étude. La majorité des participants de l'Ontario étaient de sexe féminin (17, ce qui représente 70 % de l'échantillon global). En Ontario, environ un tiers (6) des personnes interrogées s'identifiaient elles-mêmes comme appartenant à une minorité visible. La quasi-totalité des participants ontariens ont déclaré être de citoyenneté canadienne (96 %). Environ 67 % (16) ont indiqué être célibataires, séparés ou divorcés. Les 33 % restants (8) ont déclaré être mariés ou vivre en union de fait. La majorité des répondants ont indiqué ne pas avoir de personnes à charge, puisque seulement 25 % ont déclaré en avoir. La moitié de ces derniers avaient des personnes à charge âgées de plus de 18 ans.

*Processus.* Les entrevues ont été effectuées par téléphone et duraient entre 30 et 45 minutes. Les questions de l'entrevue ont été acheminées à l'avance à certains participants. Des questionnaires ont été élaborés en s'appuyant sur les données empiriques d'études sur l'endettement et les étudiants handicapés et englobaient des domaines d'intérêt pertinents, notamment les attentes et expériences des participants et les répercussions des obstacles financiers sur leurs études postsecondaires.

*Analyse des données.* Les données qualitatives ont été analysées selon la méthode de comparaison constante. L'ensemble des relevés de notes (ne contenant que des codes numériques) a été regroupé. Conformément aux principes de la méthode de comparaison constante, chaque ligne de données a été analysée pour cerner les thèmes similaires et divergents. Le processus a été répété plusieurs fois en détail, afin de préciser les thèmes et d'en assurer la validité. Aux fins de la présente étude, les éléments mentionnés quatre fois ou plus étaient considérés comme des sous-thèmes. L'analyse a été réalisée tout au long de la période d'entrevues. Pour assurer un coefficient d'objectivité satisfaisant, les principaux chercheurs ont analysé les données et codé les documents séparément. Des résultats identiques ont été obtenus au cours de ce processus, ce qui garantit la validité des résultats.

## Analyse des données secondaires

Afin d'acquérir une connaissance exhaustive des obstacles financiers auxquels se heurtent les étudiants handicapés de niveau postsecondaire, nous avons analysé séparément les données archivées obtenues grâce aux sondages effectués à l'échelle

nationale (l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités et l'Enquête nationale auprès des diplômés). L'analyse de ces ensembles de données a été réalisée en accordant une attention particulière aux similitudes et divergences en rapport avec la présente initiative de recherche. En utilisant les résultats préliminaires obtenus dans le cadre de l'étape 1 du projet (les entrevues avec les étudiants handicapés), nous avons porté une attention particulière aux questions suivantes : durée des programmes pour cette catégorie d'étudiants; taux d'emploi à temps partiel pour assumer les dépenses liées aux études; sources de financement (aide gouvernementale, prêts d'études, bourses); exigences relatives à l'équipement lié aux études et principaux métiers visés.

Il est important de noter que l'analyse des données secondaires avait pour but d'appuyer les principaux résultats obtenus lors du sondage et des entrevues. Toutefois, en raison de la nature de ces ensembles de données, on devrait considérer ces résultats avec une certaine prudence. Les ensembles de données n'ayant pas été divulgués dans leur totalité, l'interprétation des informations provenant de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) et de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) doit être réalisée avec discernement.

### **Sondage national en ligne**

Le Centre d'études sur les étudiants de niveau postsecondaire (CSS) et l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS) se sont associés à Léger Marketing et à l'Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire (ACCSEHP) pour mettre au point un sondage national auprès des étudiants handicapés de niveau postsecondaire. Encore une fois, aux fins de la présente étude, seules les données provenant des étudiants de l'Ontario ont été analysées et présentées. Le sondage visait à évaluer l'endettement lié aux études et les obstacles financiers ainsi que leur incidence sur les étudiants handicapés de niveau postsecondaire. Les données préliminaires ont été recueillies du 13 février au 11 mars 2009.

Le sondage en ligne a été élaboré en se fondant sur l'analyse de la littérature pertinente, les entrevues auprès des principaux intéressés à l'échelle nationale et l'analyse des données secondaires précédemment effectuées dans le cadre de l'étude. Le sondage a été testé deux fois avec un échantillon représentatif d'étudiants handicapés de niveau postsecondaire au Canada ainsi qu'avec des professionnels œuvrant auprès de ces étudiants.

Des efforts considérables ont été consacrés à la programmation d'un logiciel permettant un accès universel au sondage en ligne pour tous les étudiants handicapés. Le processus de programmation et de codage a mis en lumière les raisons pour lesquelles il y a si peu d'études s'appuyant sur des données primaires recueillies auprès de cette population; les exigences techniques permettant une accessibilité universelle sont nombreuses et coûteuses.

L'échantillon de participants de l'Ontario a été constitué en invitant les étudiants handicapés fréquentant les collèges et universités de l'Ontario à remplir le sondage en ligne. Tous les participants étaient reconnus à titre d'étudiants handicapés fréquentant



un établissement postsecondaire en Ontario. L'échantillon ontarien est un sous-ensemble de l'échantillon national plus vaste de l'étude. Un total de 1 026 étudiants à l'échelle nationale (650 de l'Ontario) ont répondu aux invitations expédiées par le CSS et la NEADS et ont rempli le sondage portant sur certaines caractéristiques démographiques. L'échantillon ontarien a permis d'obtenir 592 sondages utilisables. Un échantillon aléatoire de cette taille (592) aurait généré une marge d'erreur de  $\pm 4,0\%$ , 19 fois sur 20, en utilisant un test t pour la probabilité. Il est recommandé d'user de prudence en analysant des sous-ensembles plus petits. Voir l'annexe A pour consulter les caractéristiques démographiques des répondants de l'Ontario.

## Limites et défis de l'étude

- Les données comprimées et incomplètes fournies par Statistique Canada pour l'analyse des données secondaires ont rendu difficile l'analyse précise et exhaustive de cette population.
- L'accessibilité universelle du sondage en ligne a nécessité une assistance technique spécialisée considérable en raison des divers types de handicap des étudiants concernés, qui limitaient leur capacité à accéder au sondage dans son format traditionnel.
- L'accès aux étudiants handicapés dans le système d'éducation postsecondaire est très limité. Nous avons rejoint uniquement les étudiants handicapés inscrits au bureau de services aux étudiants handicapés de leur établissement, ce qui, en soi, présente des limites et pourrait occasionner des variations entre les établissements et les provinces. Idéalement, tous les étudiants handicapés, inscrits ou non au bureau de services aux étudiants handicapés de leur établissement, auraient dû avoir la possibilité de remplir le sondage et de participer aux entrevues. Il n'existe toutefois pratiquement aucun moyen d'identifier tous les étudiants handicapés dans un établissement donné, car on estime que seulement un faible pourcentage s'inscrit au bureau de services aux étudiants handicapés.
- Certaines difficultés, comme les coûts associés aux tests permettant de valider le statut de personne handicapée d'un particulier, peuvent rendre plus ardue l'évaluation d'informations exhaustives sur les obstacles financiers des étudiants handicapés. Dans certaines situations, ces coûts sont assumés par l'étudiant lui-même.
- Plusieurs étudiants sont aux prises avec des handicaps complexes et multiples, une situation qui rend difficile leur catégorisation et la coordination des services et mesures de soutien.
- En raison de problèmes complexes d'apprentissage et d'ordre psychologique ou affectif, bon nombre d'étudiants handicapés éprouvent des difficultés avec le processus des entrevues ou le format des sondages, en particulier sous forme électronique.

- À ce jour, il existe très peu de données d'études recueillies directement auprès des étudiants handicapés à propos de leurs expériences dans le système d'éducation postsecondaire et des répercussions de ces expériences sur leurs études.

## Résultats

Les résultats de l'étude sont fondés sur l'intégration des données recueillies grâce au sondage en ligne à l'échelle nationale (une attention particulière ayant été portée aux réponses des étudiants ontariens dans le cadre de la présente étude), aux entrevues auprès des principaux intéressés ainsi qu'à l'analyse des données secondaires et de la littérature pertinente. Les protocoles du sondage et des entrevues ont été conçus de façon à établir les attentes et les expériences des étudiants handicapés en Ontario et l'influence relative de l'endettement et des obstacles financiers sur leurs études postsecondaires. Les résultats de l'étude sont regroupés sous les rubriques suivantes :

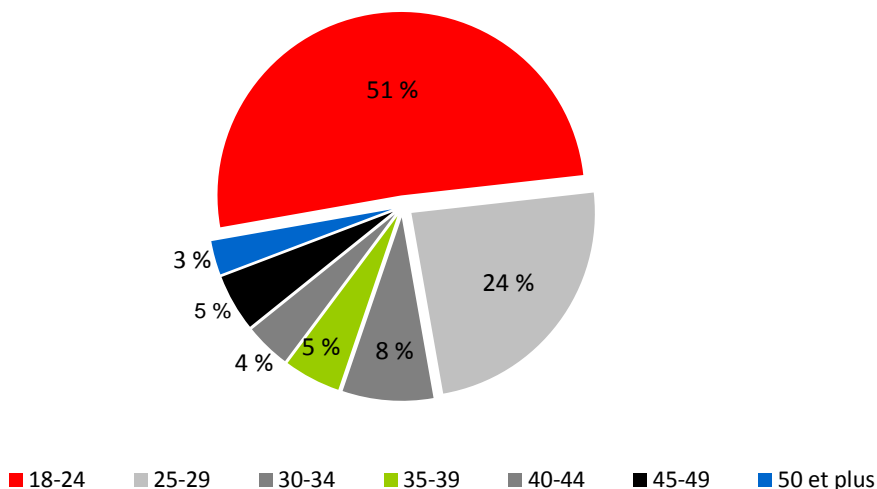
- Données démographiques
- Aides et services : accès, besoins et utilisation
- Effets perçus des handicaps
- Estimation des coûts liés aux études pour les personnes handicapées
- Écart entre le coût projeté et le coût réel des études
- Sources de revenus
- Dette accumulée et sources d'endettement
- Effets perçus de l'endettement et des obstacles financiers

Pour chaque rubrique, on présente un bref sommaire des résultats obtenus à partir des diverses sources de données, lequel est suivi des réponses aux questions clés pertinentes. Nous discutons ensuite des données provenant de l'échantillon ontarien. On n'a constaté que très peu de différences statistiquement significatives entre les étudiants handicapés de l'Ontario et ceux du reste du Canada. Ces différences sont soulignées au besoin.

### Données démographiques

La majorité des répondants au sondage pancanadien étaient de sexe féminin (62 %), tandis que 38 % étaient de sexe masculin. Les participants étaient d'âge varié, la majorité appartenant à la catégorie des 18 à 24 ans, et 22 % étant âgés de 25 à 29 ans (voir le graphique 1). La quasi-totalité des participants ontariens ont déclaré être de citoyenneté canadienne (99 %). Les autres (1 %) ont déclaré être des étudiants étrangers possédant le statut de résident réputé. Un participant ontarien sur cinq a indiqué appartenir à une minorité visible du Canada (22 %), alors que 3 % des participants se sont identifiés comme Autochtones.

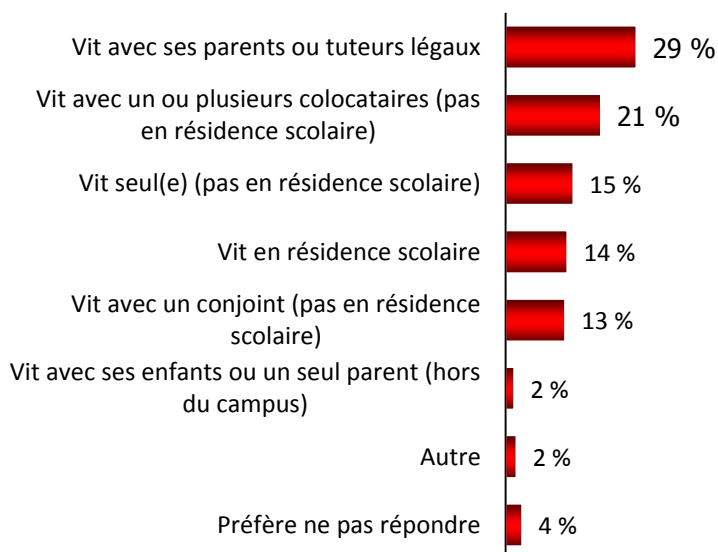
**Graphique 1 Répartition des participants selon l'âge**



En ce qui concerne l'état matrimonial, la majorité des participants étaient célibataires ou divorcés (70 %). Un étudiant sur cinq était marié (24 %). Dans cette étude, seulement un étudiant ontarien sur huit a indiqué constituer le soutien principal de personnes à charge (13 %). Parmi les sujets ayant des enfants, la majorité avaient une personne à charge de moins de 18 ans. Un quart des répondants ayant des enfants ont indiqué avoir des personnes à charge de plus de 18 ans (28 %).

Sur le plan du logement, les étudiants handicapés de l'Ontario ont des arrangements variés au cours de leurs études (voir le graphique 2). Les trois principales conditions de logement étaient « vit avec ses parents ou tuteurs légaux » (29 %), « vit avec un ou plusieurs colocataires » (21 %) et « vit seul(e) » (15 %). Les étudiants ontariens de moins de 24 ans (39 %) étaient les plus susceptibles de vivre avec leurs parents ou tuteurs légaux. En outre, en proportion, les étudiants handicapés de premier cycle étaient plus nombreux à vivre avec leurs parents ou tuteurs légaux que ceux des cycles supérieurs (31 % contre 17 %).

**Graphique 2 Conditions de logement des participants**

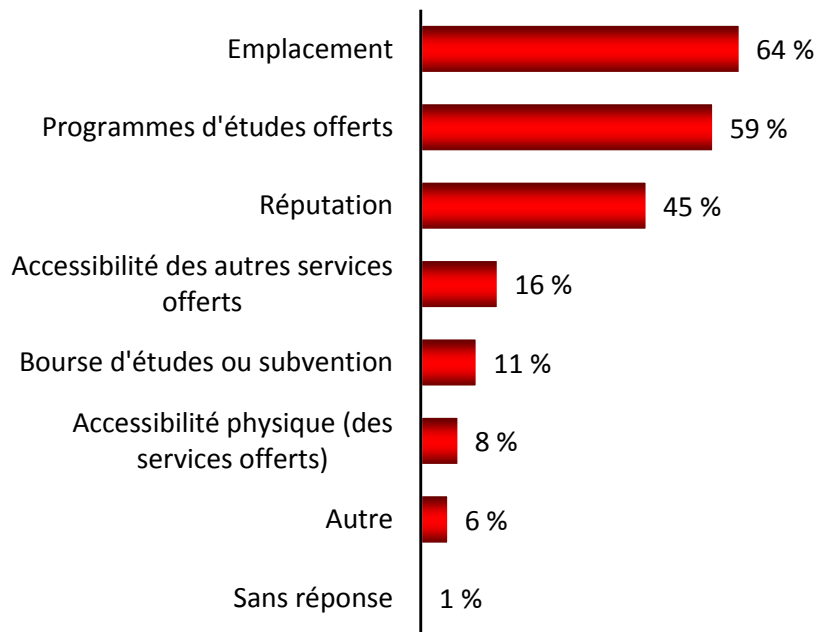




La majorité des répondants de l'Ontario fréquentaient l'université (70 %), alors que 28 % d'entre eux étudiaient au niveau collégial et que 1 % ont répondu « autre ». La majorité des participants étudiaient à plein temps (86 %), 13 % étudiaient à temps partiel et 1 % ont répondu « autre ». Les sujets de moins de 24 ans étaient plus susceptibles d'étudier à plein temps (90 %) que les étudiants de toutes les autres catégories d'âge. Les étudiants fréquentaient également divers établissements postsecondaires de l'Ontario. L'université en accueillant le plus grand nombre était l'Université de Toronto (29 %), suivie par le Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur (14 %) (voir le tableau 3 plus loin pour le taux de prévalence d'étudiants handicapés parmi les divers établissements postsecondaires). L'emplacement et les programmes d'études offerts constituaient les principales raisons pour lesquelles les sujets de cette étude avaient choisi l'établissement qu'ils fréquentaient (voir le graphique 3).

Les étudiants ontariens à mobilité réduite étaient plus susceptibles d'indiquer que l'accessibilité physique avait constitué un facteur clé dans le choix de l'établissement qu'ils fréquentaient au moment de l'étude (21 %). Pour leur part, les étudiants ayant une déficience visuelle (32 %) étaient les plus susceptibles de mentionner que les bourses d'études ou les subventions représentaient une raison clé pour expliquer le choix de leur établissement.

**Graphique 3 Raisons pour lesquelles les étudiants handicapés fréquentant les collèges et universités de l'Ontario choisissent un établissement d'enseignement**

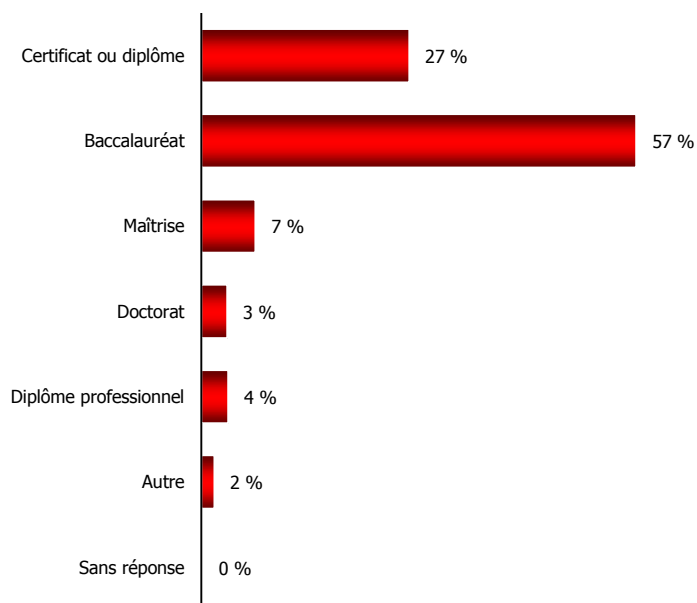


**Tableau 3 : Établissements participants****Pourcentage**

	Pourcentage
Université de Toronto	30 %
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur	14 %
Université Lakehead	9 %
Université Nipissing	7 %
Collège Georgian	7 %
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	5 %
Université de Windsor	5 %
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	5 %
Université York	3 %
Université Wilfrid Laurier	3 %
Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie	2 %
Autre	2 %
Université Laurentienne	2 %
Université d'Ottawa	1 %
Université polytechnique Ryerson	1 %
Université Carleton	1 %
Université McMaster	1 %
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	1 %
Université Queen's	1 %

La majorité des sujets ontariens étudiaient en vue d'obtenir un baccalauréat (57 %) (voir le graphique 4). Les étudiants ontariens de moins de 24 ans étaient les plus susceptibles de viser un baccalauréat (61 %). Les étudiants de 40 ans et plus (33 %) étaient plus susceptibles de viser un certificat ou un diplôme.

**Graphique 4 Type de diplôme visé**



Au 1<sup>er</sup> septembre 2008, la moitié des étudiants de l'Ontario participant à cette étude avaient terminé au moins la première année de leur programme (55 %), alors que 21 % en étaient à leur deuxième année. Des sujets restants, 15 % en étaient à leur troisième année, 6 % à leur quatrième année, et 4 % avaient terminé plus de quatre années dans leur programme du moment. Les étudiants de moins de 24 ans étaient les plus susceptibles d'indiquer avoir terminé moins d'une année de leur programme. Près des trois quarts des sujets ontariens s'étaient inscrits à leur programme actuel au cours des trois années antérieures (72 %). La moitié des étudiants s'attendaient à terminer leur programme dans les deux années subséquentes (48 %).

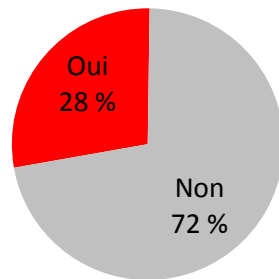
### **Aides et services : accès, besoins et utilisation**

Une des questions centrales de la présente étude consiste à savoir si les étudiants ayant des handicaps connus disposent des ressources pédagogiques nécessaires à la poursuite du programme de leur choix. Nos résultats, homogènes à tous les niveaux de l'étude, indiquent qu'il existe un écart notable entre les ressources disponibles et les besoins des étudiants.

Dans le cadre des entrevues, les participants ont continuellement mentionné l'écart entre leurs besoins liés à la poursuite de leurs études et les ressources qui leur étaient offertes. Certains étudiants ont avancé qu'ils ne pouvaient pas assumer les coûts de l'équipement de base dont ils avaient besoin, à leur avis, pour poursuivre leurs études. Cela comprend l'équipement ou les ressources spécialisés nécessaires pour composer avec leur handicap. Les résultats du sondage en ligne ont révélé que 76 % des étudiants handicapés de l'Ontario aimeraient bénéficier de mesures de soutien scolaire. En outre, 38 % de ces étudiants utiliseraient de l'équipement spécialisé s'ils y avaient accès, notamment des logiciels spécialisés, des machines braille et des

calculatrices. Un autre 8 % ont soutenu qu'ils auraient recours à des médias substitués s'ils y avaient accès (p. ex., gros caractères, braille et bandes sonores). On constatait toutefois un écart entre les besoins des étudiants et la disponibilité des ressources dans leurs programmes d'études (voir les graphiques 5 à 10).

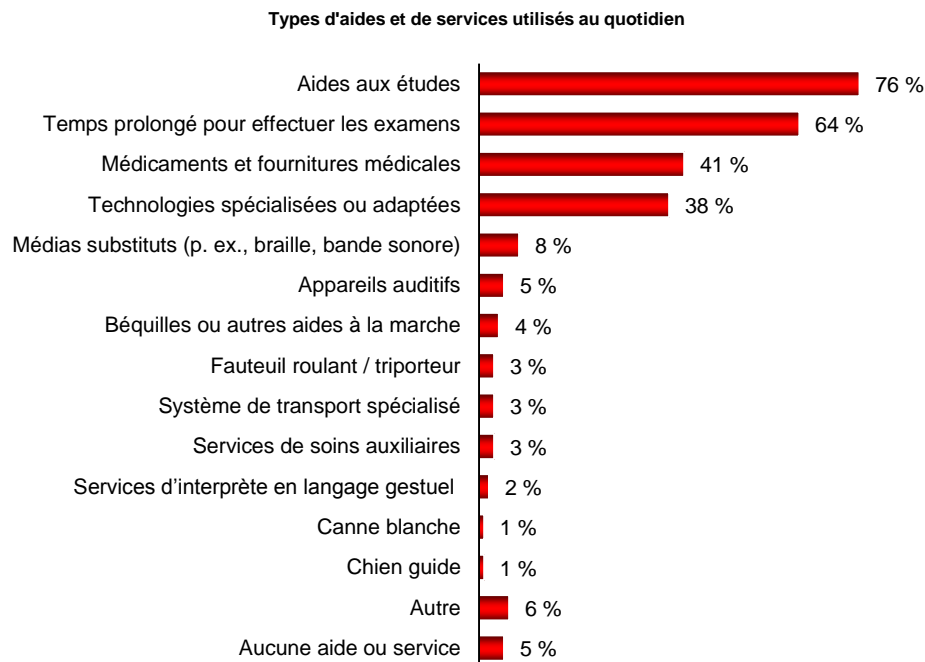
**Graphique 5 Y a-t-il des types d'aides ou de services que vous utiliseriez mais auxquels vous n'avez pas accès?**



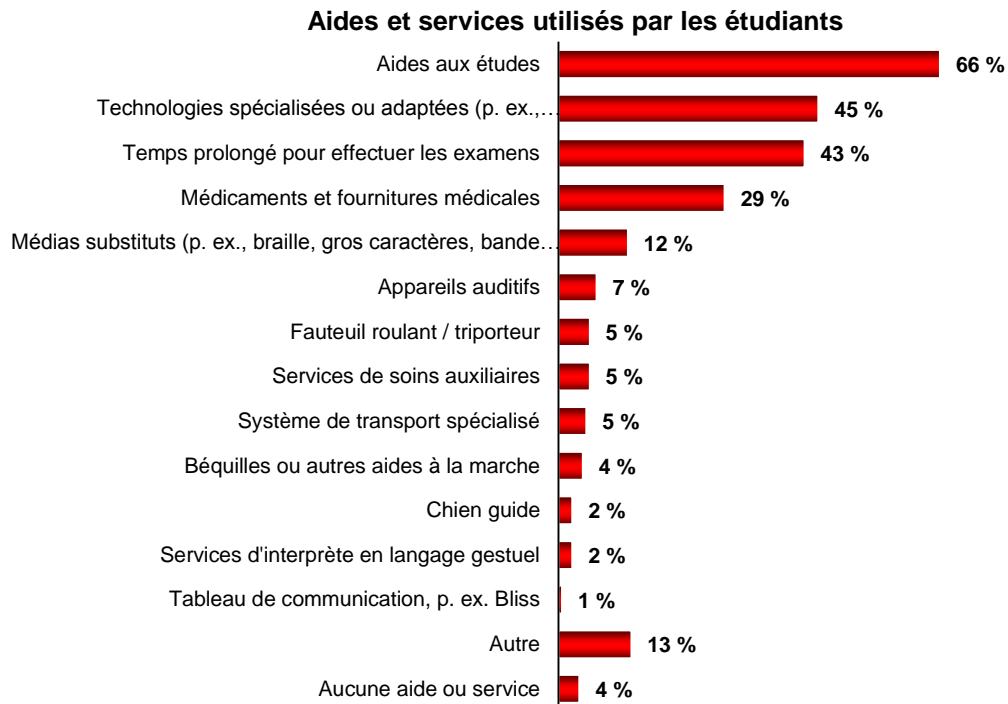
Faits saillants :

- Les étudiants de plus de 30 ans et les étudiantes étaient les plus susceptibles d'indiquer ne pas avoir accès à certains services et aides qu'ils utiliseraient (36 % et 31 %, respectivement).

**Graphique 6 Sur une base quotidienne, quels genres d'aides ou de services utilisez-vous pour surmonter votre handicap?**



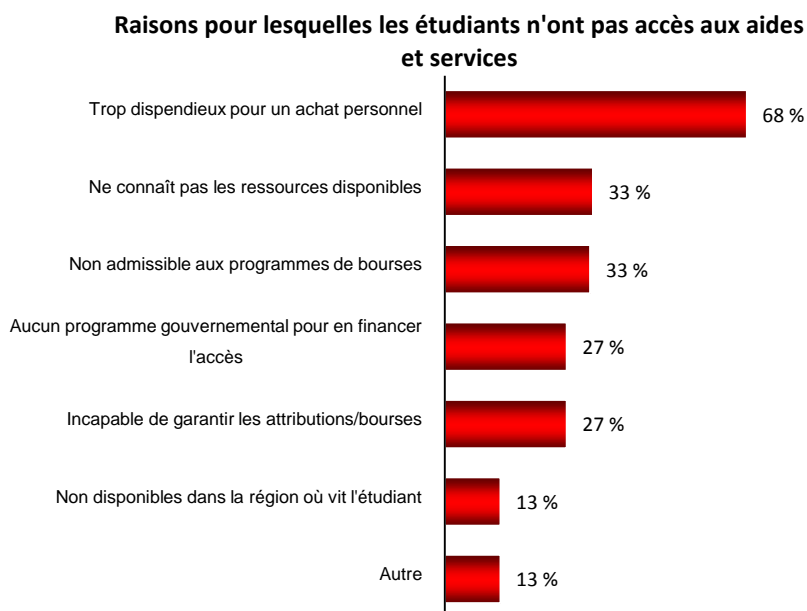
**Graphique 7 Quels types d'aides ou de services utiliseriez-vous pour composer avec votre handicap?**



**Faits saillants :**

- Les étudiants de plus de 40 ans et les étudiantes étaient les plus susceptibles de recourir à des médicaments et à des fournitures médicales pour composer avec leur handicap au quotidien (52 % et 46 %, respectivement).
- À titre de comparaison, les étudiants de 24 ans ou moins étaient plus susceptibles de prendre davantage de temps pour passer les examens en raison de leur handicap (71 %).
- La proportion d'étudiants aux prises avec un trouble de l'apprentissage qui prenaient davantage de temps pour passer les examens était supérieure à celle des répondants ayant d'autres types de handicap (74 %). Les étudiants ayant une déficience visuelle étaient les plus susceptibles d'utiliser une technologie spécialisée ou adaptée (82 %) et des médias substituts (55 %), alors que ceux ayant une déficience auditive étaient les plus nombreux à utiliser une aide auditive pour composer avec leur handicap (56 %).
- En outre, les sujets présentant une déficience visuelle étaient les plus susceptibles de recourir à des mesures de soutien scolaire (88 %), suivis par ceux ayant un trouble de l'apprentissage (74 %).

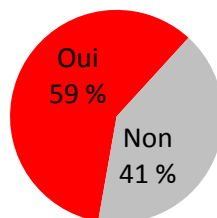
## Graphique 8 Pourquoi n'avez-vous pas accès à ces aides ou services?



### Faits saillants :

- Un prix d'achat trop élevé est la principale raison pour laquelle les étudiants ontariens indiquent ne pas avoir accès aux aides et services (68 %).
- Les sujets de plus de 40 ans étaient les plus susceptibles de déclarer ne pas avoir accès aux aides et services parce qu'ils sont trop coûteux à l'achat (80 %).
- Trois étudiants ontariens sur dix (27 %) ont affirmé ne pas avoir accès aux aides et services en raison de l'absence de programmes gouvernementaux pour en financer l'accès.
- Les étudiants des cycles supérieurs étaient plus susceptibles que les étudiants de premier cycle d'indiquer ne pas avoir accès aux aides et services parce qu'ils n'étaient pas offerts dans la région où ils vivaient (27 % contre 10 %).

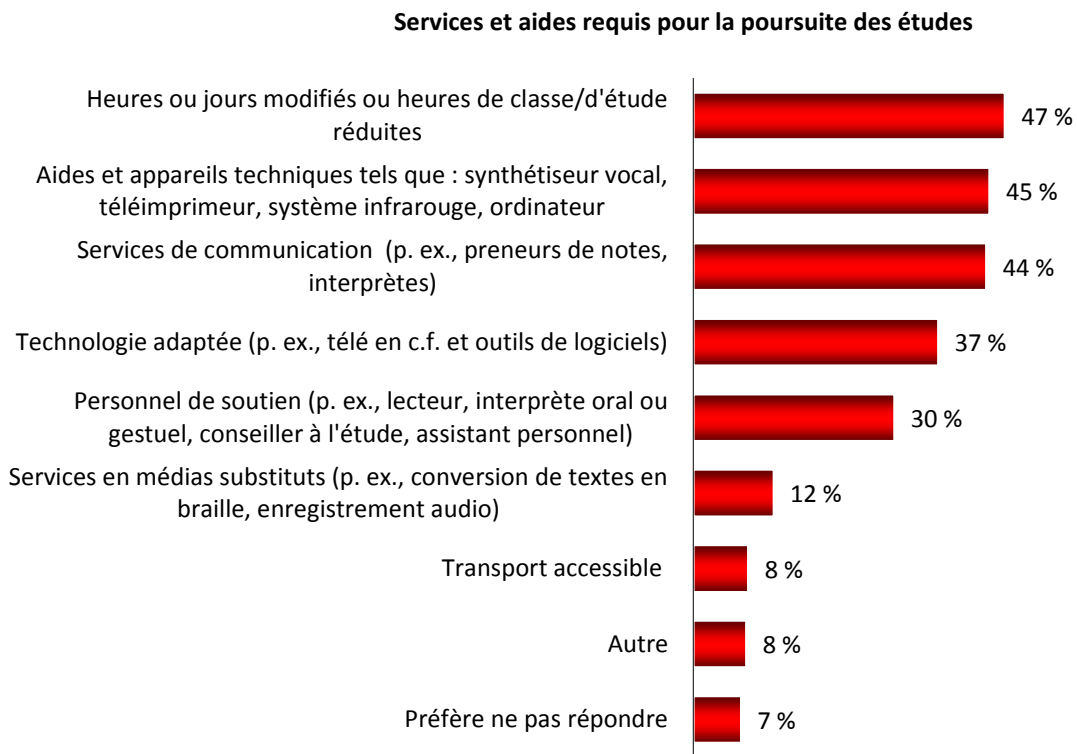
## Graphique 9 Avez-vous besoin d'aides fonctionnelles, de services fonctionnels ou d'équipement spécialisé afin de poursuivre vos études?



Faits saillants :

- Six étudiants de l'Ontario sur dix avaient besoin d'aides ou de services spécialisés.
- Les étudiants âgés de 30 ans et plus étaient les plus susceptibles de déclarer avoir besoin d'aides ou de services spécialisés pour poursuivre leurs études postsecondaires (66 %).
- Les étudiants présentant une déficience visuelle étaient, en proportion, les plus nombreux à indiquer avoir besoin d'aides ou de services spécialisés pour poursuivre leurs études postsecondaires (77 %), suivis par ceux ayant une déficience auditive (70 %).
- Les étudiants des universités ontariennes (62 %) étaient plus susceptibles que les étudiants des collèges (52 %) d'affirmer avoir besoin d'aides ou de services spécialisés pour poursuivre leurs études postsecondaires.

**Graphique 10 Avez-vous besoin de l'un ou l'autre des services suivants afin d'être en mesure de poursuivre vos études?**



#### Faits saillants :

- Les étudiantes de l'Ontario étaient plus susceptibles que leurs collègues de sexe masculin d'indiquer avoir besoin de services de communication pour poursuivre leurs études (49 % contre 37 %).
- Les étudiants de l'Ontario présentant une déficience visuelle étaient les plus susceptibles d'avoir besoin de technologies adaptées (82 %) et de services de médias substituts (59 %), tandis que les étudiants ayant une mobilité réduite étaient les plus susceptibles d'avoir besoin d'heures de classe modifiées ou réduites et de transport accessible pour continuer leurs études (69 % et 36 %, respectivement).

#### Effets perçus des handicaps

Un des enjeux que nous avons tenté d'aborder consistait à évaluer dans quelle mesure les étudiants handicapés perçoivent leur handicap comme « invalidant » (voir le graphique 11). Bien que cet aspect puisse ne pas sembler lié au niveau d'endettement, il peut certainement nuire à la réussite d'un étudiant, ou encore la favoriser. Quarante pour cent des répondants de l'Ontario considéraient que leur handicap avait un effet sur certains aspects de leur vie seulement. Toutefois, les résultats donnent à penser que les étudiants plus âgés étaient plus susceptibles de percevoir leur handicap comme ayant un impact significatif sur leur capacité à participer à tous les volets de la vie en société (81 %). Environ la moitié des participants (52 %) jugeaient que leur handicap n'avait pas plus d'influence sur leur vie personnelle ou sociale que la couleur de leurs cheveux. Un nombre considérable de répondants considéraient que la société et ses membres avaient une influence plus importante que le handicap lui-même sur la façon dont celui-ci influençait leur vie. Fait intéressant, la moitié des répondants jugeaient que l'attitude de la société envers les personnes handicapées représente une des raisons pour lesquelles une personne handicapée est considérée comme invalide. Autrement dit, 49 % des répondants étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « Si la société était plus ouverte aux personnes handicapées, je ne serais pas considéré(e) invalide ». En outre, 42 % des étudiants de l'Ontario ont déclaré se sentir « opprimés par les autres en raison de leur handicap ».



**Graphique 11** Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants (pourcentage des répondants entièrement ou plutôt d'accord avec un énoncé)



**Faits saillants :**

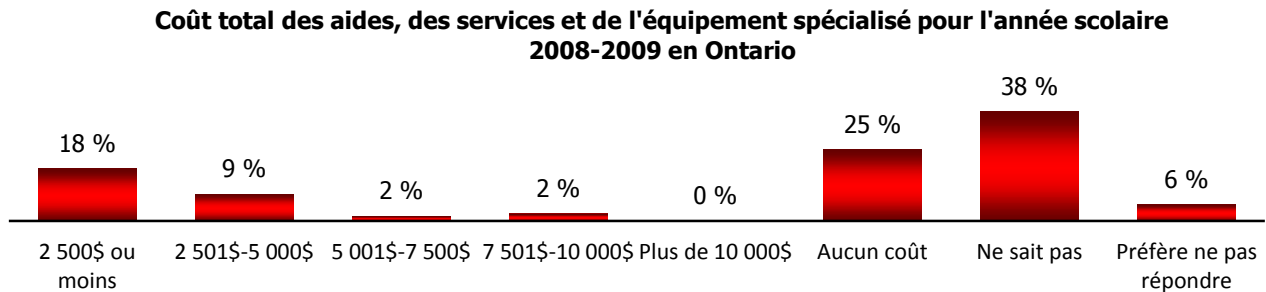
- Les étudiants de plus de 40 ans étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer que leur handicap avait une influence considérable sur leur capacité à participer à tous les aspects de la vie en société que toute autre catégorie d'âge (81 %).
- En proportion, les étudiantes étaient plus nombreuses que les étudiants de sexe masculin à se sentir brimés par les autres en raison de leur handicap (46 % contre 37 %).
- Les étudiants ontariens de premier cycle étaient plus susceptibles que ceux des cycles supérieurs d'affirmer que leur handicap n'était qu'une caractéristique similaire à la couleur des cheveux (54 % contre 41 %). En comparaison, la proportion d'étudiants des deuxième et troisième cycles ayant déclaré que leur handicap avait une influence sur certains aspects de leur vie mais pas tous, selon les circonstances, était plus élevée que celle des étudiants de premier cycle (88 % contre 79 %).

**Estimation des coûts liés aux études pour les personnes handicapées**

Les résultats de la présente étude indiquent que les coûts liés aux études assumés par les étudiants handicapés se divisent en au moins deux catégories : les coûts *directement* liés au handicap et ceux *associés* aux modifications apportées à leur programme d'études en raison de leur handicap (voir le graphique 12). Parmi les

dépenses de la première catégorie, mentionnons le coût d'un interprète gestuel, des technologies adaptées, d'un assistant personnel ou d'un tuteur ainsi que les autres coûts associés aux adaptations. Les coûts associés à la deuxième catégorie pourraient être attribuables, par exemple, à une charge de cours réduite se traduisant par un plus grand nombre d'années d'études.

**Graphique 12 Pour l'année scolaire en cours (2008-2009), quel est le coût total des aides d'assistance, de services ou d'équipements spéciaux dont vous avez besoin pour poursuivre vos études?**



Il apparaît évident qu'une importante portion des étudiants handicapés ne se croyait pas en mesure d'assumer les coûts associés à l'équipement de base nécessaire pour composer avec leur handicap et poursuivre leur programme d'études (voir le graphique 12). À n'en pas douter, l'impossibilité d'obtenir des ressources pédagogiques adéquates pour entreprendre des études place ces étudiants dans une situation inéquitable. Pour plusieurs d'entre eux, les obstacles financiers auxquels ils se heurtent et le manque de financement ultérieur les incitent à sabrer dans les dépenses, habituellement dans l'équipement pédagogique.

Voici ce qu'a observé un de nos répondants :

« J'imagine que les obstacles financiers auxquels j'ai eu à faire face consistaient à limiter le nombre de cours suivis par manque d'argent. En raison des frais pour chaque cours, je ne puis assumer toutes les autres dépenses liées au logement, à l'école et au reste, alors je ne peux choisir qu'un nombre limité de cours. De plus, je crois qu'à cause du prix élevé des articles dans les librairies, des livres et du reste, acheter ces différents articles pose un problème. »

Un problème de transition apparaît lorsqu'on examine les dépenses liées à un handicap : bon nombre d'étudiants handicapés ne sont identifiés comme tels pour la première fois que lorsqu'ils commencent leurs études postsecondaires (c.-à-d. qu'on ne les a pas identifiés en tant que personnes handicapées lors de leur parcours scolaire au primaire et au secondaire), ou encore ils ne sont pas préparés à gérer les différents modes de prestation de services en vigueur dans le système d'éducation postsecondaire, comparativement à ceux qui prévalent dans les établissements secondaires. Ainsi, certains étudiants handicapés pourraient entreprendre leurs études postsecondaires sans une connaissance appropriée de l'effort ou des coûts associés

aux adaptations nécessaires en raison de leur handicap. En fait, les participants aux entrevues ont discuté de cet enjeu en long et en large.

Le problème des coûts associés aux modifications de programme est accentué par la définition des études « à plein temps » et « à temps partiel » en ce qui concerne les étudiants handicapés. Il est important de noter, par exemple, que l'expression « à plein temps » peut être trompeuse. Les participants aux entrevues ont indiqué qu'il existe certaines politiques selon lesquelles une charge de cours à plein temps pour les personnes handicapées comporte moins de cours que pour le reste de la population étudiante. Lorsqu'un étudiant avec un handicap connu s'inscrit, certains établissements appliquent une politique limitant le nombre de cours requis pour être considéré comme étudiant à plein temps. Bien que cette disposition soit destinée à aider l'étudiant à réussir, elle crée une situation nettement défavorable (p. ex., frais de scolarité plus élevés, diplomation et entrée sur le marché de l'emploi retardées). Ainsi, bien que ces étudiants soient considérés « à plein temps », la durée de leurs études est souvent prolongée en raison du nombre réduit de cours suivis durant une session.

Par exemple, un étudiant handicapé dont la charge de cours requise correspondrait à 40 % d'une charge de cours à temps plein régulière pourrait prendre jusqu'à 10 ans pour décrocher un diplôme de premier cycle qui s'obtient normalement en quatre ans, soit de cinq à six années de plus que les étudiants ayant une charge de cours de 100 %. Dans ce cas, au cours de ces six années supplémentaires, l'étudiant handicapé doit assumer des dépenses additionnelles liées à l'augmentation des frais de scolarité et à l'inflation, ainsi que des frais de subsistance et de transport liés à la poursuite de ses études postsecondaires. Il est significatif que, souvent, les participants aux entrevues ne faisaient pas de distinction entre leurs « frais de subsistance » et les coûts associés à la poursuite de leurs études postsecondaires. En fait, en situation de difficultés financières, certains étudiants ont affirmé qu'ils étaient plus enclins à combler leurs besoins fondamentaux. Dans ces situations, la poursuite d'études postsecondaires prenait une importance secondaire.

Enfin, l'accès aux systèmes mis en place pour aider les étudiants handicapés à assumer les deux catégories de dépenses mentionnées dans la présente section peut se révéler difficile. Les fonds aux fins des aménagements adaptés aux étudiants handicapés sont difficiles à trouver une fois que l'étudiant est déclaré inadmissible aux programmes d'aide financière fédéraux et provinciaux, bien que, dans certains cas, ce financement incombe à l'établissement postsecondaire fréquenté par l'étudiant. Pour les étudiants des cycles supérieurs en particulier, les demandes de bourses et de subventions ne tiennent pas compte des dépenses liées au handicap. En outre, très peu de programmes de bourses ou de prix d'études, à l'échelle nationale, prennent en considération la charge de cours réduite qui est souvent le lot des étudiants handicapés.

Voici ce qu'a observé une des personnes interrogées :

« Je ne comprends pas pourquoi, si l'Université de Toronto reconnaît mon handicap, le gouvernement de l'Ontario, qui est supposé me verser une subvention destinée aux étudiants ayant un handicap permanent, me juge non admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. »

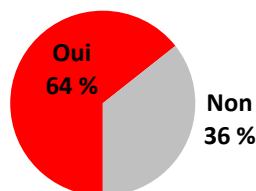
Un autre étudiant a déclaré :

« Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario reconnaît, dans sa politique, que les étudiants handicapés pourraient ne pas être en mesure de prendre une charge de cours à plein temps, et cette réalité est admise au niveau gouvernemental; toutefois, pour obtenir une bourse, si vous avez une charge ne comprenant que deux cours, ils en demandent les raisons et c'est difficile à expliquer. J'ai un handicap physique, je mets plus de temps à accomplir certaines tâches et, vous savez, il est difficile d'expliquer tout cela dans un texte de 500 mots, par exemple. Il est difficile d'inclure tous les éléments requis. »

### Écart entre le coût projeté et le coût réel des études

La majorité des participants ontariens au sondage ont indiqué avoir eu à faire face à des dépenses imprévues liées à leurs études (voir les graphiques 13 à 15). Bien que cette situation puisse sans doute s'appliquer à l'ensemble de la population étudiante, les étudiants handicapés, comme nous l'avons déjà mentionné, font face à des obstacles financiers uniques associés à la poursuite de leurs études supérieures (p. ex., le coût lié aux technologies adaptées). Pour presque la moitié des répondants, les dépenses imprévues étaient directement associées aux aménagements en lien avec leur handicap.

**Graphique 13 Depuis que vous avez commencé votre programme actuel, avez-vous eu des dépenses ou des coûts imprévus liés à vos études?**

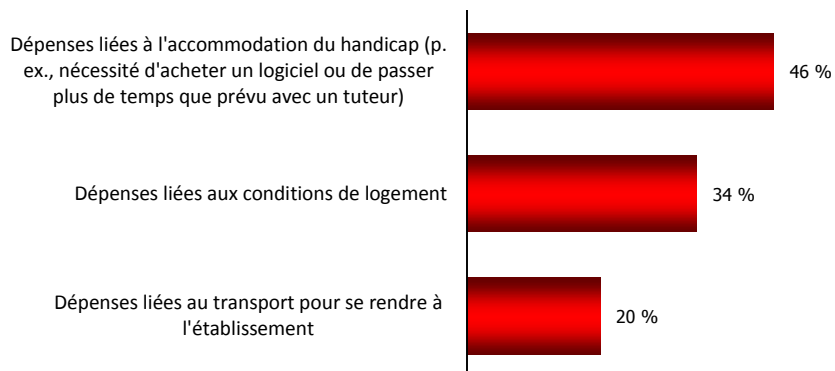


Faits saillants :

- Les étudiants de plus de 40 ans étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer que leur handicap avait une influence considérable sur leur capacité à participer à tous les aspects de la vie en société que toute autre catégorie d'âge (81 %).
- En proportion, les étudiantes étaient plus nombreuses que les étudiants de sexe masculin à se sentir brimées par les autres en raison de leur handicap (46 % contre 37 %).
- Les étudiants ontariens de premier cycle étaient plus susceptibles que ceux des cycles supérieurs d'affirmer que leur handicap n'était qu'une caractéristique similaire à la couleur des cheveux (54 % contre 41 %). En comparaison, la proportion d'étudiants des deuxième et troisième cycles ayant déclaré que leur

handicap avait une influence sur certains aspects de leur vie mais pas tous, selon les circonstances, était plus élevée que celle des étudiants de premier cycle (88 % contre 79 %).

**Graphique 14** Quelle est la nature de ces dépenses ou coûts imprévus?

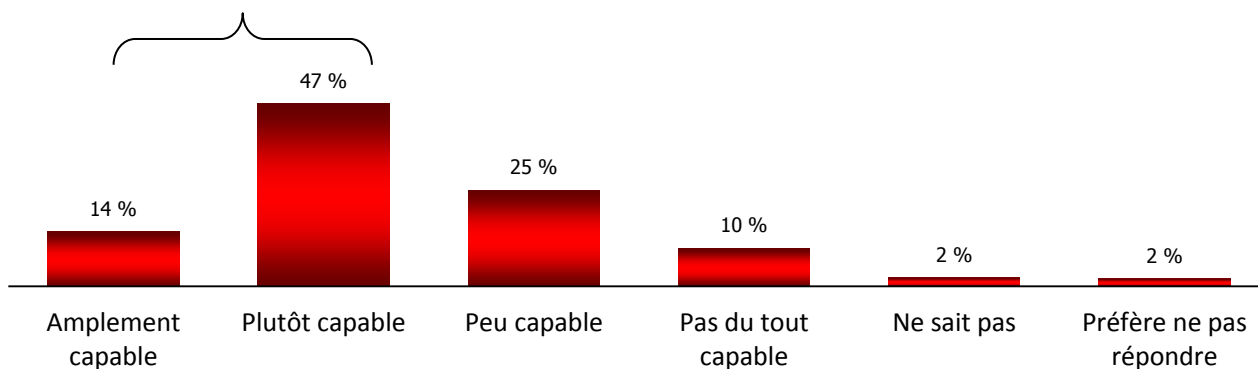


Faits saillants :

- Près de la moitié des étudiants ayant déclaré avoir fait face à des dépenses imprévues ont affirmé que ces dépenses étaient liées aux aménagements associés à leur handicap (46 %), suivies par les frais de subsistance (34 %).
- Les étudiants à mobilité réduite ayant fait face à des dépenses imprévues étaient plus susceptibles d'indiquer que ces dépenses étaient liées à leurs conditions de logement (50 %).

**Graphique 15** Dans quelle mesure croyez-vous que vous êtes en mesure de gérer les dépenses liées à vos études postsecondaires?

**61 % sont en mesure de gérer les dépenses liées à leurs études**



#### Faits saillants :

- Les étudiants de l'Ontario âgés de 24 ans et moins (66 %) et les étudiants de sexe masculin (66 %) étaient les plus susceptibles de déclarer être aptes à gérer les dépenses liées à leurs études postsecondaires.
- En proportion, les étudiants de l'Ontario ayant des personnes à charge étaient plus nombreux à indiquer être aptes à gérer les dépenses liées à leurs études postsecondaires que les étudiants n'ayant aucune personne à charge (65 % contre 37 %).

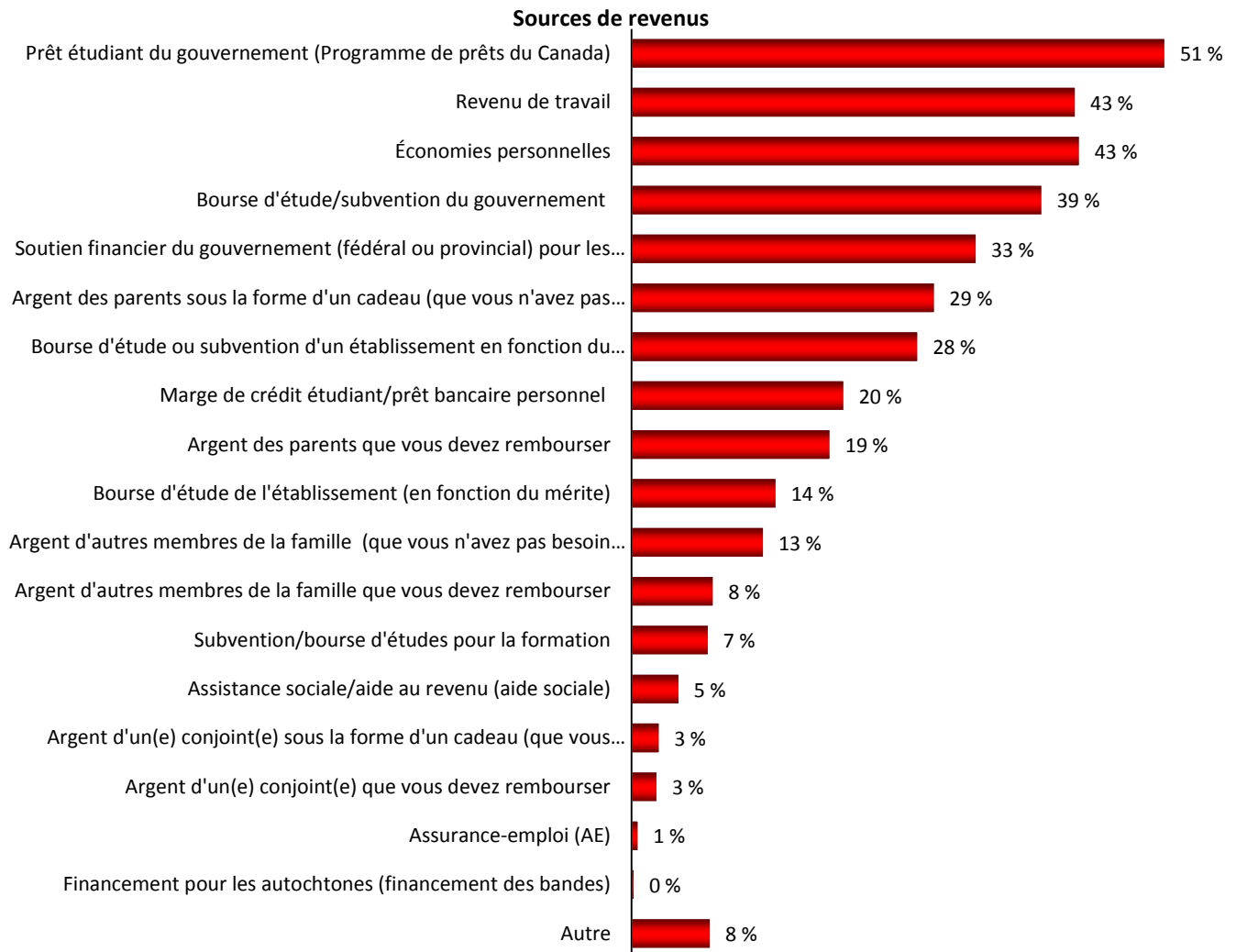
En résumé, les étudiants handicapés font face à des coûts directs et indirects liés à leurs études postsecondaires et à leur handicap, lesquels sont susceptibles de dépasser les coûts assumés par les autres étudiants. Plusieurs des coûts assumés par les étudiants handicapés constituent des dépenses « imprévues ». Toutefois, il n'existe pas d'approche uniformisée pour prévoir les coûts liés au handicap d'un étudiant, car ces coûts varient selon le type de handicap, le programme suivi et les besoins de la personne. De plus, les étudiants handicapés sont souvent obligés de renoncer à leurs études postsecondaires et à leurs aspirations en situation de difficultés financières. Les programmes d'aide financière offerts actuellement par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que par les établissements d'enseignement sont insuffisants pour couvrir les coûts assumés par les étudiants handicapés, ce qui les oblige souvent à rechercher d'autres sources de soutien financier afin de poursuivre leurs études.

#### Sources de revenus

Les revenus des étudiants handicapés de l'Ontario ayant participé à la présente étude provenaient de diverses sources (voir les graphiques 16 à 19). Alors que les données du sondage en ligne indiquent que leurs trois principales sources de revenus sont les prêts d'études gouvernementaux (Programme canadien de prêts et bourses) (51 %), les revenus d'emploi (43 %) et les épargnes personnelles (43 %), les données dans l'ensemble indiquent une répartition plus limitée des sources de revenus. Les 19 sources de revenus mentionnées dans le cadre de l'étude peuvent être réparties en cinq catégories : 1) ressources personnelles et familiales, sans remboursement, 2) financement gouvernemental des études, 3) prêts personnels, 4) soutien offert par l'établissement fréquenté et 5) aide sociale ou assurance-emploi, ou les deux. Le montant moyen des diverses sources de revenus ne reflète peut-être pas l'interdépendance de ces sources; par conséquent, il pourrait ne pas rendre compte de façon adéquate des besoins des étudiants en rapport avec leurs études et leur handicap. En d'autres termes, l'admissibilité d'un étudiant à une source de revenus ou le montant reçu de cette source est fréquemment déterminé par son admissibilité à une autre source de revenus et le montant reçu de cette autre source. Par exemple, en Ontario, les étudiants handicapés qui ne sont pas admissibles au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pourraient ne pas non plus être admissibles à des programmes de soutien financier aux personnes handicapées tels que le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), la Subvention canadienne visant les mesures d'adaptation pour les étudiants ayant une incapacité permanente, la Bourse d'études pour personnes handicapées du RAFEO ou

le Programme de bourses spéciales de l'Ontario (PBSO). Cette pratique place les étudiants, aux prises avec des dépenses considérablement différentes, attribuables en partie à leur handicap, dans une situation inéquitable pour assumer les dépenses liées à leurs études.

**Graphique 16 Pour l'année scolaire en cours, veuillez identifier toutes les sources de soutien financier destinées à vos études postsecondaires**



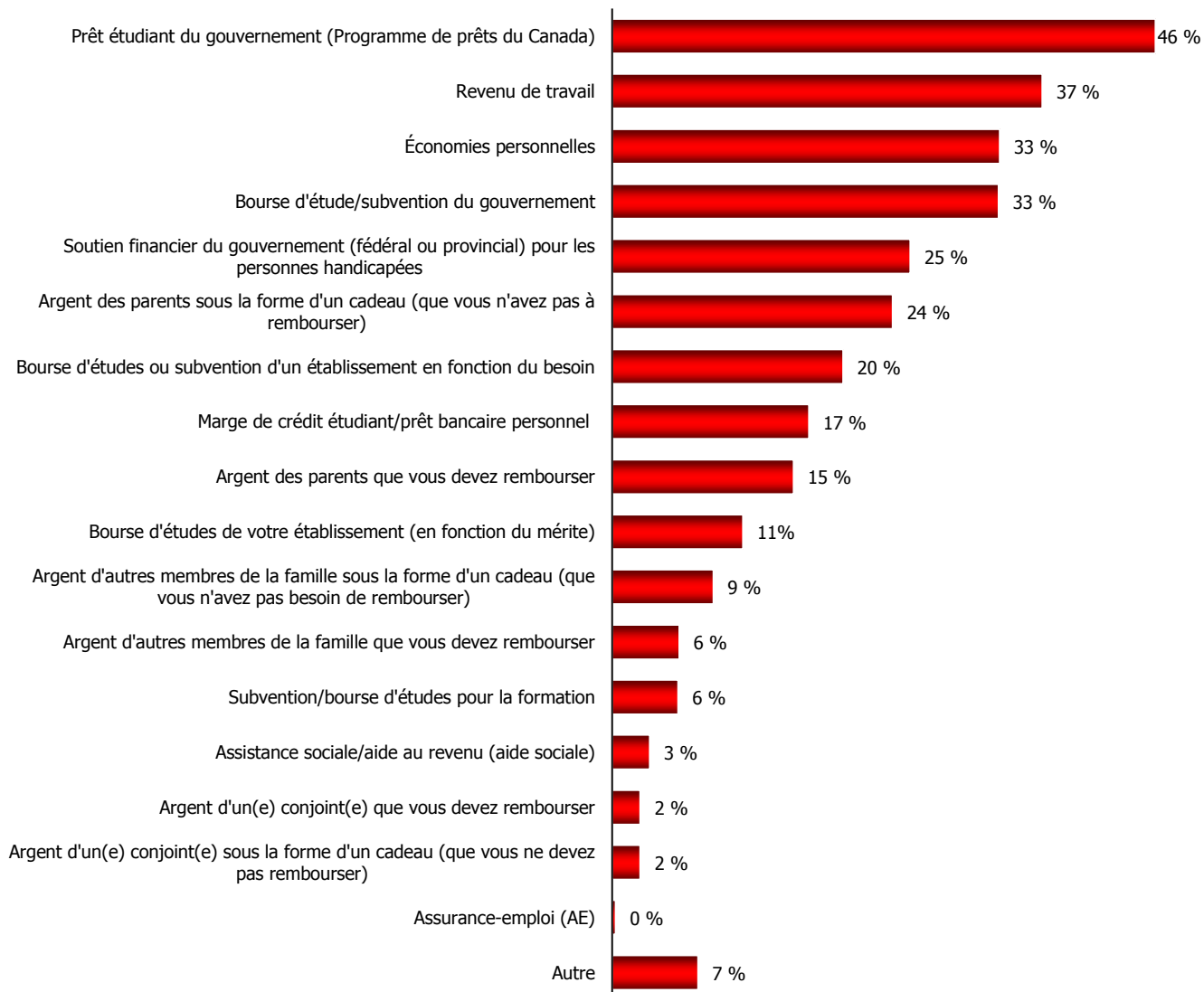
**Faits saillants :**

- Les étudiants ontariens disposaient de diverses sources de revenus pour financer leurs études postsecondaires. Les prêts d'études gouvernementaux (51 %), les revenus d'emploi (43 %) et les revenus personnels (43 %) représentaient leurs trois principales sources de revenus.

- Les étudiants ontariens de 25 à 29 ans étaient plus susceptibles d'avoir une marge de crédit (27 %) et des bourses d'études (23 %) pour financer leurs études postsecondaires que toute autre catégorie d'âge.

**Graphique 17 a) et (b) Veuillez nommer vos trois principales sources d'argent et préciser le montant provenant des sources.**

**a) Trois principales sources de revenus**





## b) Montant annuel provenant de chaque source

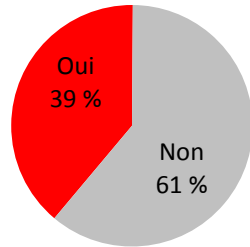
Source	TOTAL
Subvention/bourse d'études pour la de formation	9 160 \$
Marge de crédit étudiant/prêt bancaire personnel	8 523 \$
Prêt étudiant du gouvernement (Programme de prêts du Canada)	7 647 \$
Assurance-emploi (AE)	7 500 \$
Argent d'un(e) conjoint(e) sous la forme d'un cadeau (non remboursable)	6 850 \$
Revenu de travail	6 746 \$
Autre	6 738 \$
Financement pour les autochtones (financement des bandes)	6 700 \$
Assistance sociale/aide au revenu (aide sociale)	5 514 \$
Argent des parents sous la forme d'un cadeau (non remboursable)	5 271 \$
Bourse d'études de l'établissement (en fonction du mérite)	4 869 \$
Argent d'un(e) conjoint(e) (remboursable)	4 750 \$
Argent des parents (remboursable)	3 931 \$
Soutien financier du gouvernemental (fédéral ou provincial) pour les personnes handicapées	3 792 \$
Argent prêté par d'autres membres de la famille (remboursable)	3 587 \$
Bourse d'études/subvention du gouvernement	3 356 \$
Économies personnelles	3 222 \$
Argent d'autres membres de la famille (non remboursable)	2 418 \$
Bourse d'études ou subvention d'un établissement en fonction du besoin	2 248 \$

### Faits saillants :

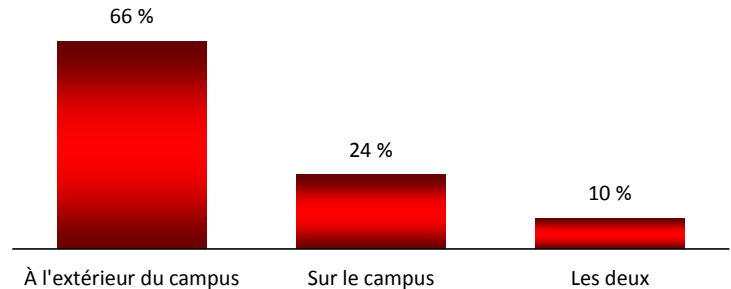
- Les étudiants de sexe masculin de l'Ontario étaient plus susceptibles que les étudiantes de déclarer que leurs revenus d'emploi (42 % contre 33 %) et leurs économies personnelles (40 % contre 29 %) constituaient leurs principales sources de revenus.
- Les étudiants de moins de 24 ans étaient les plus susceptibles d'indiquer que l'argent donné par leurs parents était une de leurs principales sources de revenus (36 %). À titre de comparaison, les prêts d'études gouvernementaux représentaient une source principale de revenus pour les étudiants âgés de 25 à 29 ans (54 %).

## Graphique 18 a), b) et c) Occupez-vous présentement un emploi?

a) Étudiants occupant présentement un emploi



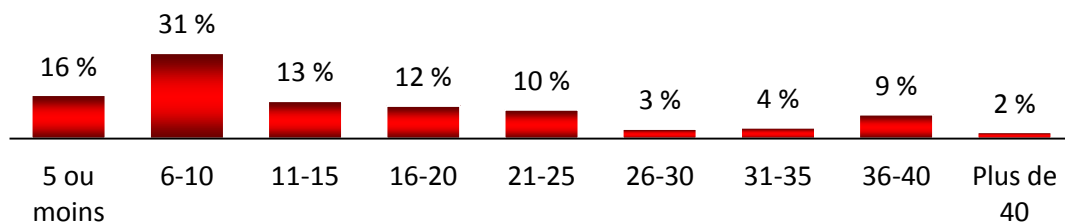
b) Endroits où travaillent les étudiants



### Faits saillants :

- Quatre étudiants de l'Ontario sur dix âgés de 25 à 29 ans ont indiqué occuper un emploi au moment de l'étude (43 %). En proportion, les étudiants de 40 ans et plus étaient les moins nombreux à travailler (23 %).
- Les étudiants de l'Ontario qui ont dit présenter un handicap « autre » (40 %) et ceux aux prises avec un trouble de l'apprentissage (38 %) étaient les plus susceptibles d'indiquer occuper un emploi.
- Les étudiants de l'Ontario occupant un emploi étaient plus susceptibles de travailler à l'extérieur du campus (66 %), tout comme les étudiants de premier cycle (72 %), alors que les étudiants des cycles supérieurs étaient plus susceptibles de travailler à la fois sur le campus et à l'extérieur du campus (26 %).

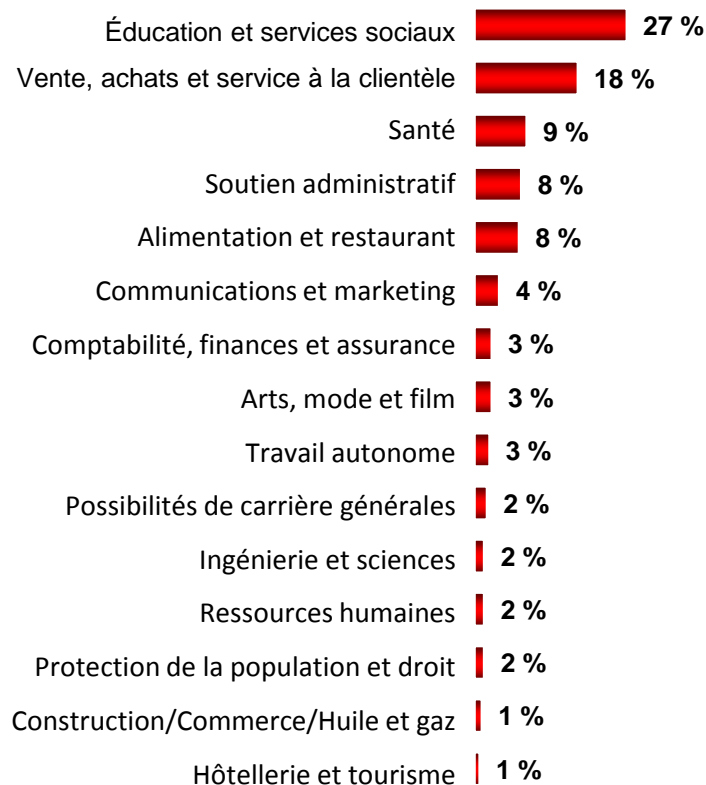
c) Nombre d'heures travaillées par les étudiants de l'Ontario



Faits saillants :

- Les étudiants de l'Ontario occupant un emploi travaillaient en moyenne 17 heures par semaine.
- Ce sont les étudiants de l'Ontario de 40 ans et plus qui travaillaient le plus grand nombre d'heures, en moyenne 25 heures par semaine, suivis par les étudiants de 30 à 39 ans, qui passaient en moyenne 22 heures par semaine au travail.

**Graphique 19** *Veillez indiquer le type de travail que vous effectuez.*



Faits saillants :

- Les étudiantes de l'Ontario étaient plus susceptibles que les étudiants de sexe masculin de travailler dans le milieu de l'éducation et des services sociaux (31 % contre 18 %).
- Les étudiants de 24 ans et moins et les étudiants de premier cycle sont les plus susceptibles de travailler dans le domaine de la vente et du service à la clientèle (25 % et 21 %, respectivement).

Un peu plus du tiers des participants ontariens occupaient un emploi au moment de l'étude (39 %). Parmi ceux-ci, 66 % travaillaient à l'extérieur du campus et, de ce chiffre, 72 % étaient des étudiants de premier cycle. Les étudiants des cycles supérieurs, toutefois, étaient plus susceptibles de travailler à la fois sur le campus et à l'extérieur du campus (26 %). Environ un tiers des sujets de la présente étude travaillaient plus de 20 heures par semaine ou à mi-temps (28 %). Il est important de souligner que plusieurs études (Astin, 1993; Pascarella, Bohr, Nora, Desler et Zusman, 1994; Pascarella, Edison, Nora, Hagedorn et Terenzini, 1998) ont révélé une corrélation négative entre, d'une part, le fait d'occuper un emploi à l'extérieur du campus et de travailler un nombre considérable d'heures et, d'autre part, la persévérance et les résultats scolaires pour les étudiants handicapés inscrits à plein temps au niveau postsecondaire. Le fait que les étudiants handicapés puissent consacrer des heures non requises pour leurs études à temps plein à un emploi pour pouvoir assumer les coûts liés à leurs études et à leur handicap pourrait également avoir une influence sur leur persévérance, leur rendement scolaire et leur endettement. Cette approche va à l'encontre du but recherché par une charge de cours réduite dans certains cas et peut accroître le stress des étudiants handicapés qui tentent d'obtenir des ressources financières adéquates (car le travail ne leur laisse pas suffisamment de temps pour leurs études). On devrait également prendre en note que les étudiants handicapés participant à cette étude occupent de façon majoritaire des emplois dans le domaine de l'industrie des services, et qu'un nombre très peu élevé d'étudiants occupent des emplois liés à la « connaissance » ou à la « gestion ».

Dans le cadre de nos entrevues avec les principales personnes intéressées, un participant a dit :

« Je travaille à plein temps, mais j'imagine que le moyen que j'ai choisi pour surmonter les obstacles financiers, c'est d'occuper un second emploi, en complément de mon emploi à plein temps . . . quand je le peux, que je ne suis pas à l'école, pour gagner davantage d'argent. »

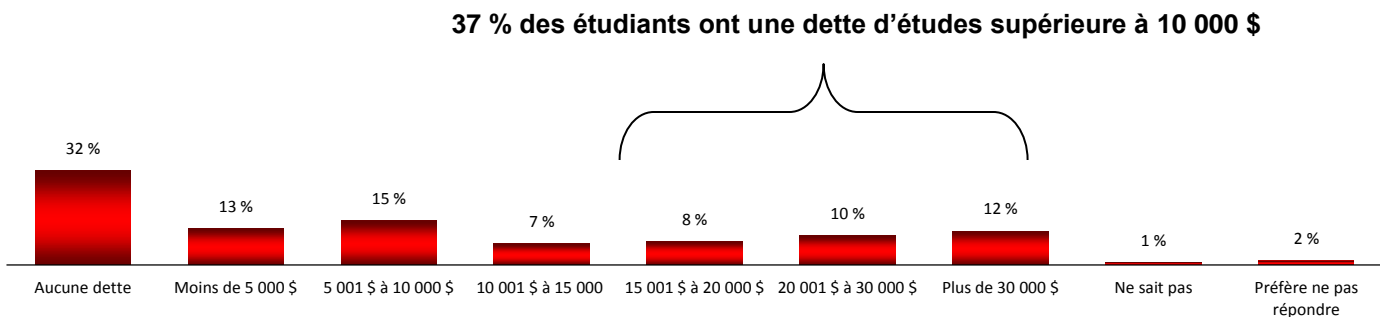
Il semble que les étudiants handicapés travaillent beaucoup d'heures par semaine et que leurs revenus d'emploi constituent une importante source de soutien financier pour subvenir à leurs études et aux soutiens dont ils ont besoin. Le type d'emploi qu'ils occupent (dans le secteur des services) et l'endroit où ils travaillent (à l'extérieur du campus) ne semblent pas correspondre au domaine d'études qu'ils ont choisi. Souvent, lorsqu'ils travaillent de longues heures à l'extérieur du campus dans un domaine non lié à leur domaine d'études tout en assumant une charge de cours réduite, les étudiants handicapés peuvent mettre davantage de temps à décrocher leur baccalauréat ou certificat, une situation qui augmente le risque d'attrition et de faible rendement scolaire et les force à accumuler une dette importante et potentiellement impossible à gérer.

### **Dette accumulée et sources d'endettement**

Souvent, les étudiants handicapés comptent fortement sur du financement de l'extérieur pour faire des études postsecondaires (voir les graphiques 20 à 23). Pour bon nombre d'entre eux, le fait de ne pas disposer d'un financement adéquat met en péril l'obtention du diplôme visé. Le financement des dépenses liées aux études et au

handicap provient de plusieurs sources. Bon nombre d'étudiants sont admissibles aux programmes d'aide financière des gouvernements fédéral ou provincial ou de leur établissement scolaire. Les étudiants non admissibles peuvent se tourner vers d'autres sources de financement, comme les revenus d'emploi, les prêts consentis par un membre de la famille et les prêts personnels. De nombreux étudiants handicapés font également des demandes de bourses et de prix d'études, lesquels peuvent servir à assumer certaines dépenses. En raison des facteurs évoqués précédemment, les étudiants handicapés pourraient accumuler une dette plus importante que l'ensemble des autres étudiants. Ils pourraient également commencer à rembourser leur dette à un âge plus avancé et éprouver davantage de difficultés à le faire.

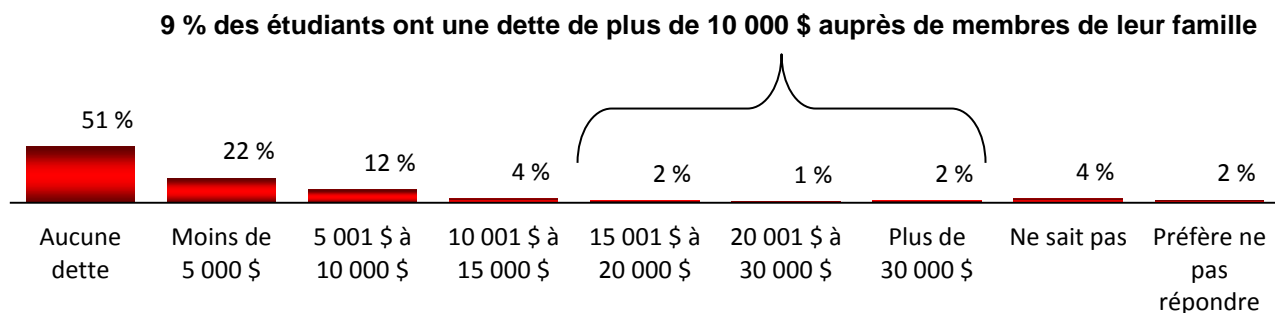
**Graphique 20 Quel est le montant de la dette que vous avez accumulée jusqu'à présent dans le cadre de vos études postsecondaires et que vous devez rembourser : au programme gouvernemental de prêt étudiant?**



*Faits saillants :*

- Plus du tiers (37 %) des étudiants de l'Ontario ayant participé à l'étude ont une dette accumulée de plus de 10 000 \$ jusqu'à maintenant pour leurs études postsecondaires.

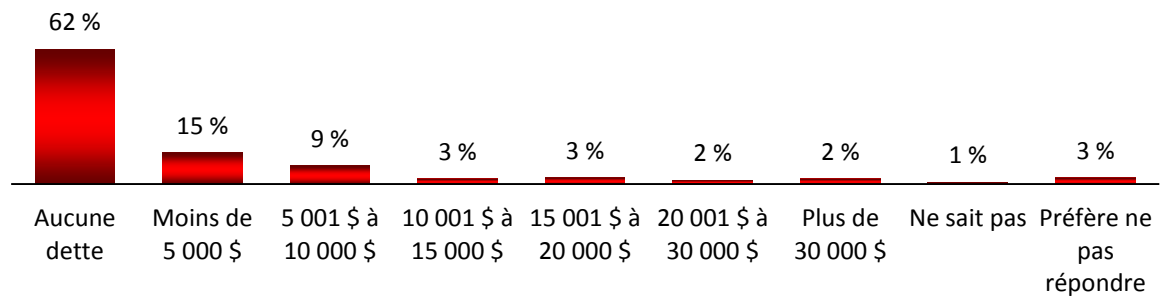
**Graphique 21 Quel est le montant de la dette que vous avez accumulée jusqu'à présent dans le cadre de vos études postsecondaires et que vous devez rembourser : à vos parents, votre conjoint(e) ou à d'autres membres de la famille?**



Faits saillants :

- Les étudiants handicapés de l'Ontario sont beaucoup moins susceptibles d'avoir emprunté de l'argent à des membres de leur famille que d'avoir obtenu des prêts d'études gouvernementaux, alors que 51 % d'entre eux ont indiqué ne pas avoir contracté de dettes auprès des membres de leur famille et que 9 % ont affirmé avoir emprunté plus de 10 000 \$ à des membres de leur famille.

**Graphique 22 Quel est le montant de la dette que vous avez accumulée jusqu'à présent dans le cadre de vos études postsecondaires et que vous devez rembourser : à une banque privée?**

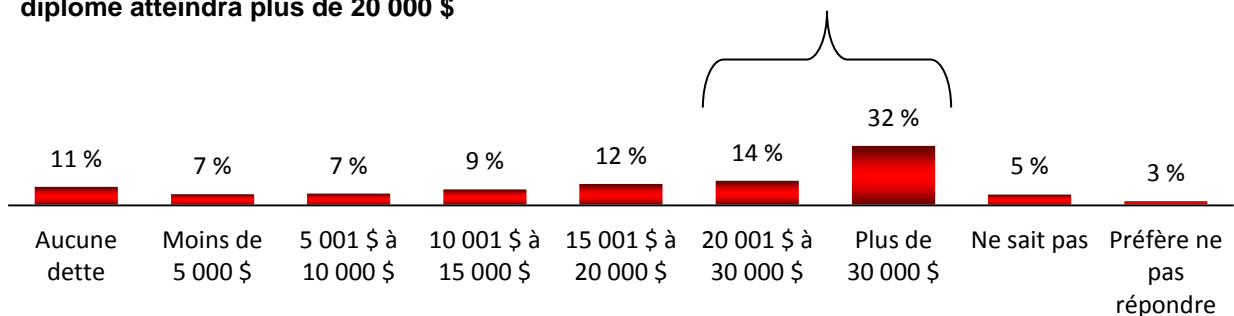


Faits saillants :

- Comparativement aux étudiants handicapés du reste du Canada, les étudiants de l'Ontario sont moins susceptibles de devoir de l'argent à une institution bancaire; deux tiers d'entre eux ont indiqué n'avoir aucune dette auprès de telles institutions (62 %).

**Graphique 23 Approximativement quel montant de dettes liées à l'éducation prévoyez-vous avoir accumulé au total lorsque vous obtiendrez votre diplôme ou terminerez votre programme d'études?**

**46 % des étudiants prévoient que leur dette accumulée au moment de l'obtention de leur diplôme atteindra plus de 20 000 \$**



Faits saillants :

- Un tiers des étudiants ontariens handicapés ont affirmé qu'ils s'attendaient à avoir une dette accumulée de plus de 30 000 \$ au moment de terminer leur programme d'études (32 %).
- Seulement un étudiant ontarien sur dix a déclaré qu'il prévoyait n'avoir aucune dette au moment de l'obtention de son diplôme (11 %).

### Effets perçus de l'endettement et des obstacles financiers

Pour mieux comprendre à quoi s'attendaient les étudiants avant de s'inscrire dans un établissement postsecondaire, nous avons posé la question suivante : « Avant de vous inscrire à vos études postsecondaires, dans quelle mesure croyiez-vous que votre situation financière influencerait l'achèvement de vos études? » (voir le graphique 24). Cette question a entraîné des réponses uniformes à chaque étape de l'étude. La majorité des participants de l'Ontario (60 %) croyaient que les coûts financiers auraient une influence sur l'achèvement de leur programme d'études. La plupart des participants au sondage et aux entrevues ont reconnu que les démarches pour l'obtention de financement pour leurs études postsecondaires s'annonceraient difficiles. Un des répondants a évoqué directement le problème en ces termes :

« Ma situation financière influencerait certainement mon cheminement scolaire et aurait un effet sur l'achèvement de mes études, car j'ai besoin de travailler à plein temps, sinon je ne peux pas payer mes études; pour moi, pas question de recourir au RAFEO ou de demander une marge de crédit. Ainsi, je ne paie que pour ce que je peux me permettre. En général, plus je dispose d'argent, plus je peux suivre de cours, et moins je dispose d'argent, moins je peux en prendre. »

Fait intéressant, les étudiants qui pensaient au départ que leur situation financière ne jouerait pas un rôle important dans l'achèvement de leurs études croyaient qu'ils seraient en mesure de surmonter les difficultés financières à mesure qu'elles surviendraient. Bon nombre d'étudiants croyaient qu'ils auraient accès aux ressources nécessaires au besoin (bourses, aide financière, etc.). Malgré les difficultés de financement associées à la poursuite d'études postsecondaires, les participants insistaient fortement sur la valeur et l'importance des études. « À mon avis, les études représentent l'élément le plus important pour échapper à la pauvreté, alors peu importe le niveau d'endettement, cela en vaut la peine », a déclaré un de nos répondants.

Comme nous l'avons mentionné plus haut (voir les graphiques 16, 17a et b, 20, 21 et 22), bon nombre d'étudiants handicapés comptent fortement sur le financement extérieur pour assumer les coûts liés à leurs études. Sans ces formes de financement, il pourrait être difficile pour eux de terminer leur programme d'études. Les personnes interrogées ont exprimé leur gratitude envers les différentes sources de financement offertes aux étudiants handicapés, car à leur avis, sans cette aide, elles ne seraient pas en mesure de poursuivre des études. Les résultats de la présente étude portent toutefois à croire que les personnes handicapées éprouvent souvent des difficultés lorsqu'elles demandent des bourses ou subventions fondées sur leur handicap. Plusieurs étudiants ont mentionné qu'au cours du processus de demande, ils ont été

aux prises avec des lignes directrices contradictoires en ce qui concerne la définition d'un handicap. C'est ce qu'ont vécu certains étudiants refusés par divers organismes de financement, car leur handicap n'était pas suffisamment invalidant ou n'était pas reconnu du tout.

Un étudiant a expliqué que le trouble de santé mentale dont il est atteint n'était pas reconnu selon les diverses conditions de financement :

« C'est . . . je dirais que c'est une maladie mentale. Je suis atteint de schizophrénie. Mais le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ne reconnaît pas ma maladie. Ils ne le feront pas, ils ne veulent pas m'offrir d'aide financière. Je n'y comprends rien parce que mon établissement scolaire reconnaît ma maladie et que c'est le gouvernement de l'Ontario qui est supposé offrir de l'aide financière pour les étudiants ayant un handicap permanent. Et pourtant, le gouvernement de l'Ontario juge que je ne suis pas admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. »

Voici ce qu'a déclaré un autre étudiant :

« J'avais un gros problème parce que mon handicap n'entraînait dans aucune catégorie. Une fois que vous avez accès à l'information ou découvrez quelles catégories conviendraient à votre situation, vous vous rendez compte que vous n'appartenez pas à ces catégories. »

Les étudiants présentant un handicap connu doivent surmonter les obstacles en essayant d'entrer dans une des catégories de handicap déterminées par les divers organismes de financement. Les résultats de ce processus laissent à désirer, de nombreux étudiants ayant indiqué qu'ils ne disposaient toujours pas des fonds suffisants pour assumer le coût de leurs études et de leur subsistance.

On a demandé aux étudiants s'ils disposaient de fonds suffisants pour terminer leur programme d'études. Plus d'un tiers des répondants de l'Ontario (37 %) ont affirmé, au moment de l'étude, disposer de moins de la moitié de l'argent nécessaire pour terminer leurs études. Cela donne à penser que la plupart des étudiants handicapés sont passablement inquiets de ne pas être en mesure de terminer leurs études en raison d'obstacles financiers. Les participants aux entrevues et au sondage ont déclaré être très préoccupés par la possibilité de ne pas pouvoir terminer leurs études en raison du manque d'argent, 77 % des répondants au sondage ayant mentionné s'inquiéter de ne pas disposer des fonds suffisants pour terminer leur programme d'études. La majorité des répondants se disaient fortement préoccupés par leur situation financière : 81 % affirmaient s'inquiéter de leur niveau d'endettement au moment d'obtenir leur diplôme, et 75 % ont signalé être très préoccupés par leur capacité à rembourser leur dette dans un délai raisonnable après la fin de leurs études. Il est intéressant de constater que les étudiantes étaient davantage préoccupées que les étudiants de sexe masculin par le niveau d'endettement d'ici l'obtention de leur diplôme (86 % contre 74 %). Il semble donc que les obstacles financiers menacent de façon importante l'achèvement des études chez les étudiants handicapés.



Notre étude laisse entendre que bon nombre d'étudiants handicapés envisageaient de devoir interrompre leurs études, ou ont indiqué les avoir interrompues, en raison d'un manque de fonds. Selon les résultats du sondage, 29 % des répondants de l'Ontario ont déclaré avoir interrompu leurs études, et 11 % d'entre eux ont signalé l'avoir fait en raison de difficultés financières. En outre, 2 % des répondants de l'Ontario avaient indéfiniment interrompu leurs études pour cette raison. Bon nombre d'étudiants handicapés craignaient que l'aide financière de l'extérieur dont ils bénéficiaient soit coupée d'année en année, une situation qui les empêcherait de poursuivre leurs études. Cela laisse entendre que la possibilité de manquer d'argent nuit réellement à l'achèvement des études.

Les obstacles financiers ont également une influence sur la volonté des étudiants à poursuivre leurs études après avoir terminé leur programme. L'importance des études et le désir de les poursuivre au-delà de l'obtention du diplôme visé (formation des enseignants, études supérieures, etc.) constituaient un des principaux sujets soulevés au cours des entrevues. Toutefois, en raison de leur niveau d'endettement au moment de l'étude, 26 % des répondants au sondage ont indiqué qu'ils ne continueraient pas à étudier après la fin de leur programme.

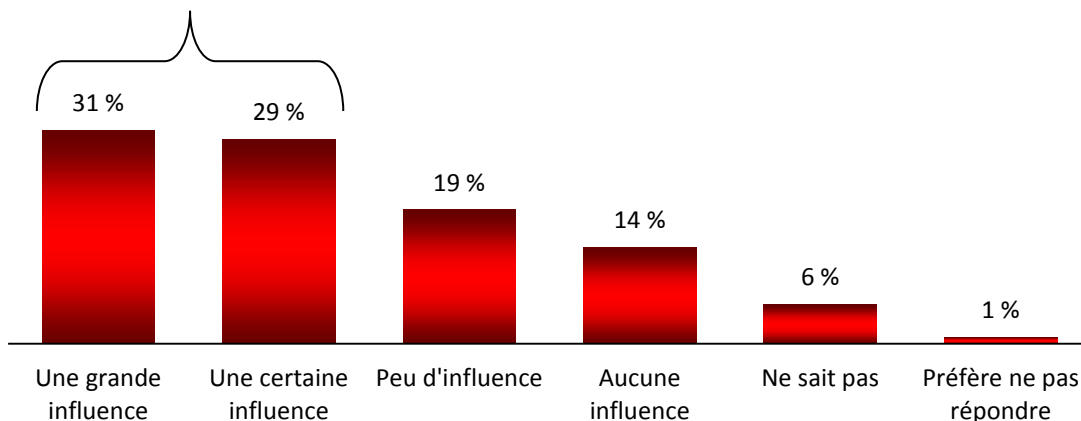
Les préoccupations financières des étudiants handicapés allaient toutefois au-delà de leurs études actuelles et devenaient un des principaux facteurs de leurs futures décisions relatives aux études. Près de 75 % des participants ont déclaré être très préoccupés par le remboursement de leurs prêts. L'incidence des dettes liées à l'éducation s'étendait au-delà de l'obtention du diplôme et se répercutaient sur les projets subséquents à l'obtention de leur diplôme. Voici ce qu'a déclaré un étudiant très inquiet :

« Je suis vraiment très inquiet, comme je l'ai dit, je vais terminer mes études, même si je dois me retrouver à la rue, je vais les finir. J'assume moi-même mes études. Alors... je suis inquiet, parce que je panique lorsque je n'ai pas d'argent pour payer le loyer ou d'autres choses essentielles. »

Avec le recul, plusieurs répondants au sondage (45 %) ont indiqué qu'ils auraient fait des choix différents sur la base de l'expérience qu'ils avaient vécue jusqu'ici. Dans le cadre des entrevues, ils ont dit le plus souvent qu'ils auraient épargné de l'argent avant de s'inscrire à des études postsecondaires, mieux préparé leur budget et fait davantage de demandes de bourses.

**Graphique 24 Avant de vous inscrire à des études postsecondaires, dans quelle mesure pensiez-vous que la situation économique aurait une influence sur l'achèvement de vos études?**

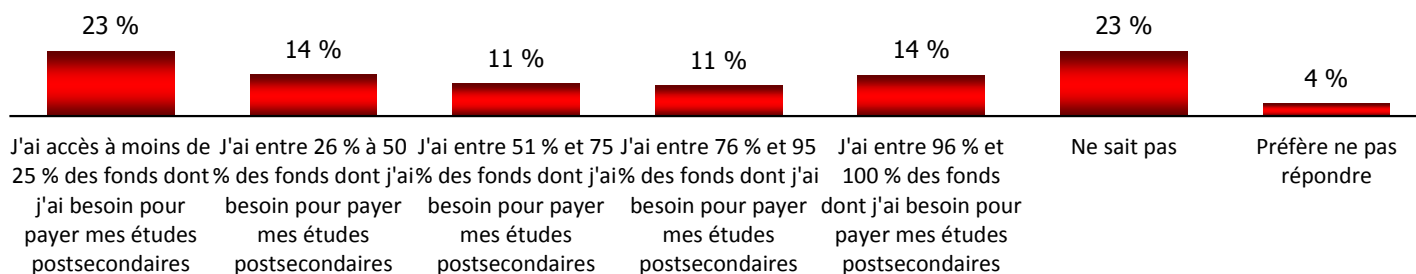
**60 % ont dit croire que leur situation financière influencerait l'achèvement de leurs études**



Faits saillants :

- Les étudiants de l'Ontario de 40 ans et plus (71 %) étaient plus susceptibles d'affirmer qu'ils croyaient, avant de s'inscrire à des études postsecondaires, que leur situation financière influencerait l'achèvement de leurs études.
- Les étudiants de l'Ontario ayant des personnes à charge (75 %) et ceux n'en ayant pas (58 %) étaient susceptibles d'affirmer qu'ils croyaient, avant de s'inscrire à des études postsecondaires, que leur situation financière influencerait l'achèvement de leurs études.

**Graphique 25 Selon vous, de quel ratio des fonds nécessaires pour terminer vos études postsecondaires disposez-vous?**

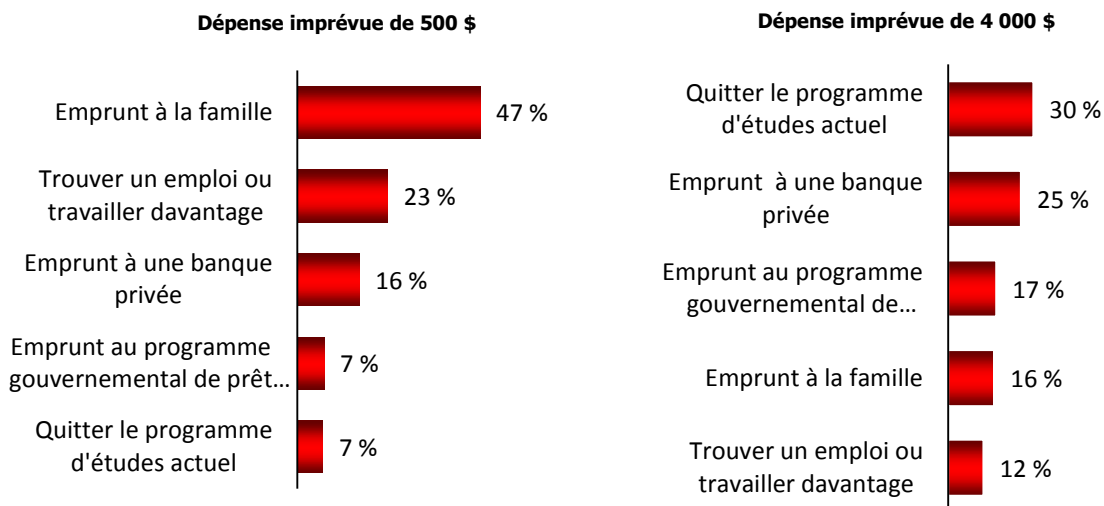


Faits saillants:

- Seulement un étudiant handicapé de l'Ontario sur sept (14 %) a déclaré disposer de 96 % à 100 % de l'argent nécessaire pour payer la plus grande partie de ses études postsecondaires.

**Graphique 26 Si vous étiez confronté à une dépense imprévue de 500 \$, que feriez-vous?**

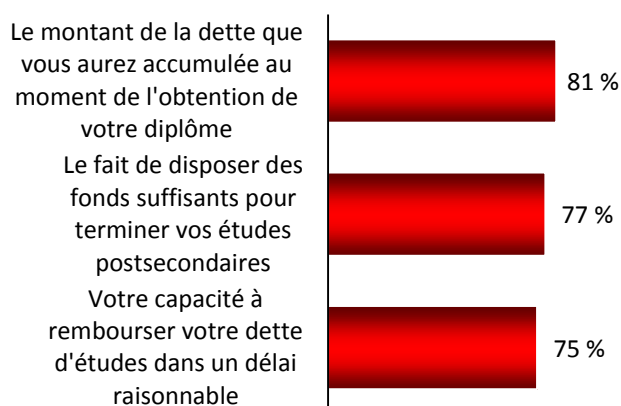
**Graphique 27 Si vous étiez confronté à une dépense imprévue de 4 000 \$, que feriez-vous?**



Faits saillants :

- La plus grande partie des étudiants de l'Ontario (30 %) ont affirmé que s'ils faisaient face à une dépense imprévue de 4 000 \$, ils abandonneraient probablement leur programme d'études actuel; la deuxième réponse la plus fréquemment mentionnée, contracter un emprunt auprès d'une institution bancaire, a été choisie par 25 % des sujets ontariens de l'étude.
- Les étudiants de l'Ontario de 40 ans ou plus aux prises avec des dépenses imprévues étaient plus susceptibles d'indiquer qu'ils quitteraient leur programme d'études actuel que les étudiants des autres catégories d'âge. Ainsi, 19 % des étudiants de cette catégorie d'âge aux prises avec des dépenses imprévues de 500 \$ abandonneraient leur programme d'études, alors que 51 % d'entre eux le feraient dans le cas de dépenses imprévues de 4 000 \$.

### Graphique 28 Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé(e) par...?

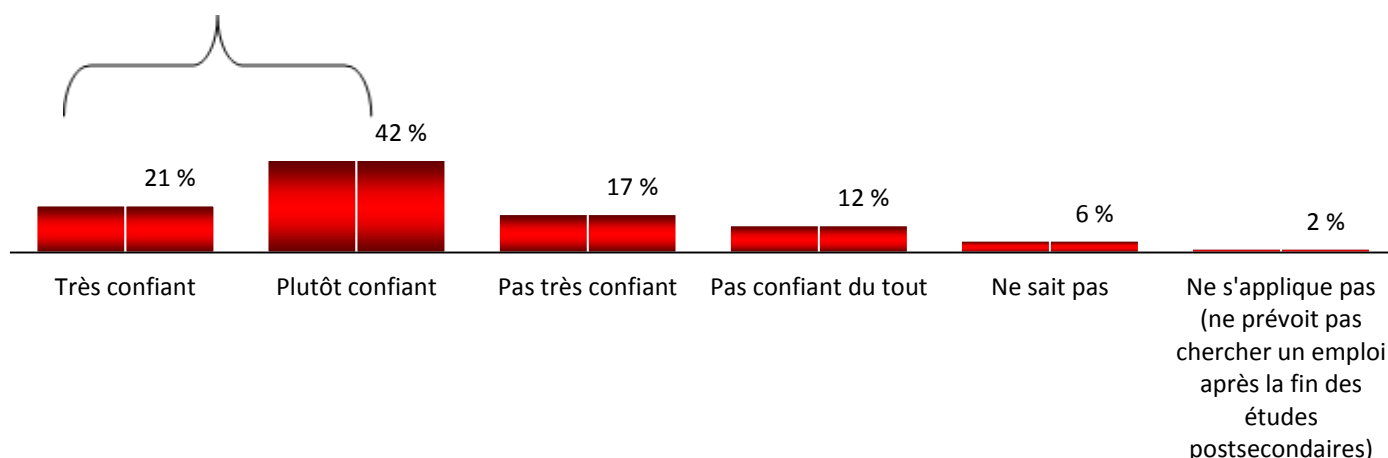


#### Faits saillants :

- Dans l'ensemble, les étudiantes (comparativement aux étudiants de sexe masculin) étaient davantage préoccupées par leur situation financière, soit leur niveau d'endettement au moment de l'obtention de leur diplôme (86 % contre 74 %), par le fait de disposer des fonds suffisants pour terminer leurs études postsecondaires (81 % contre 71 %) et par leur capacité à rembourser leur dette dans un délai raisonnable (80 % contre 66 %).

### Graphique 29 Dans quelle mesure avez-vous confiance que vous obtiendrez un emploi lié à votre domaine d'études actuel après avoir obtenu votre diplôme ou terminé votre programme d'études?

**63 % des répondants croient pouvoir obtenir un emploi lié à leur domaine d'études après l'obtention de leur diplôme**



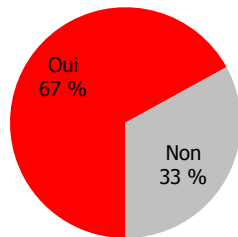
Faits saillants :

- Les étudiants ontariens à plein temps étaient plus confiants que les étudiants à temps partiel d'être en mesure de trouver un emploi lié à leur domaine d'études après l'obtention de leur diplôme (66 % contre 45 %).

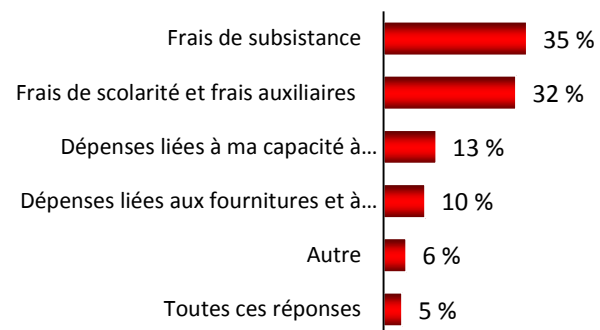
**Graphique 30 Pensez-vous avoir eu des obstacles financiers au cours de vos études?**

**Graphique 31 Diriez-vous que ces obstacles sont principalement liés aux...?**

**Étudiants ayant fait face à des obstacles financiers au cours de leurs études**



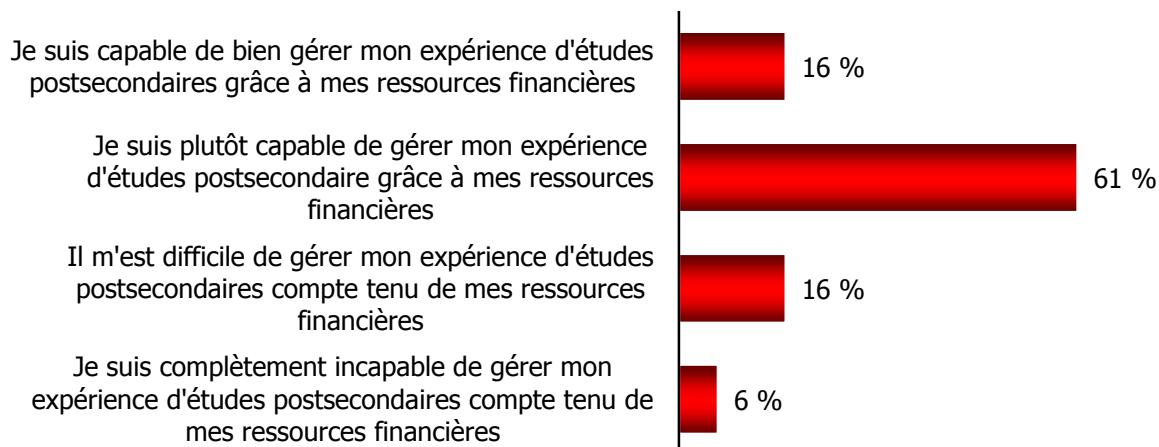
**Obstacles financiers**



Faits saillants :

- Plus des deux tiers des étudiants handicapés de l'Ontario (67 %) ont déclaré avoir fait face à des obstacles financiers au cours de leurs études.
- Les étudiantes étaient plus susceptibles que les étudiants de sexe masculin d'affirmer avoir fait face à des obstacles financiers au cours de leurs études (73 % et 57 %, respectivement).
- En proportion, les étudiants handicapés de l'Ontario ayant des personnes à charge sont plus nombreux que les étudiants sans personne à charge à indiquer qu'ils avaient fait face à des obstacles financiers au cours de leurs études (89 % contre 64 %).

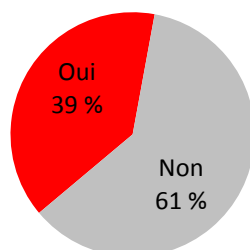
**Graphique 32 Dans quelle mesure diriez-vous que vos ressources financières aident ou freinent votre expérience d'études postsecondaires?**



Faits saillants :

- Seulement un étudiant handicapé de l'Ontario sur six a affirmé être tout à fait apte à gérer son expérience dans le système d'éducation postsecondaire grâce à ses ressources financières (16 %).
- Les étudiants de l'Ontario à mobilité réduite étaient les plus susceptibles d'affirmer être plutôt aptes à gérer leur expérience dans le système d'éducation postsecondaire grâce à leurs ressources financières (80 %).

**Graphique 33 Avez-vous modifié le cours de vos études postsecondaires en raison d'inquiétudes liées aux dettes d'études ou à des obstacles financiers?**



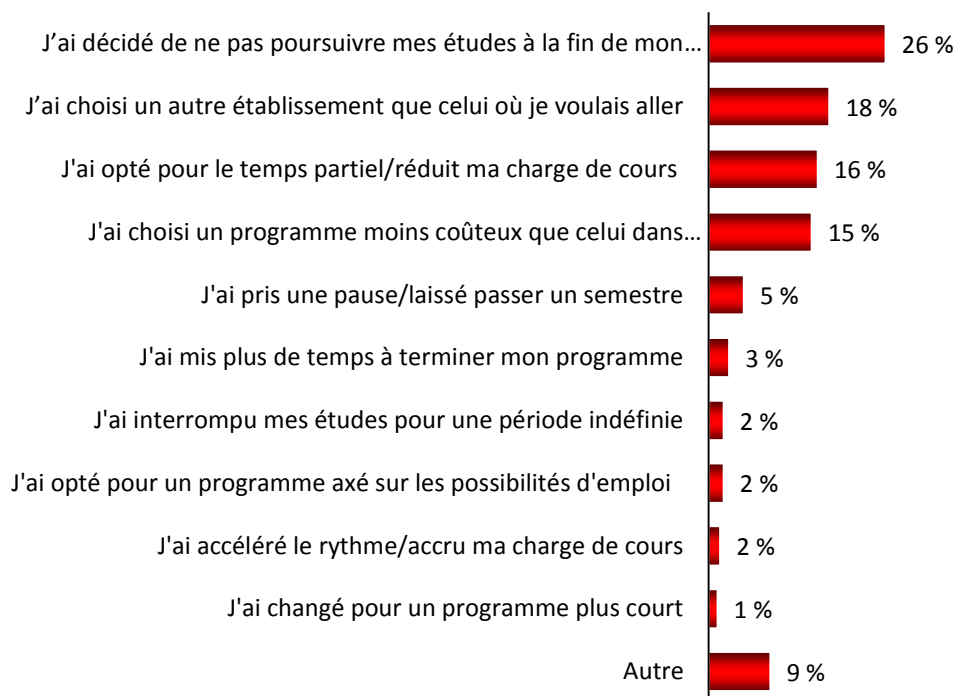
Faits saillants :

- Les étudiants handicapés de l'Ontario ayant des personnes à charge étaient plus susceptibles que les étudiants sans personne à charge d'affirmer avoir

modifié le déroulement de leurs études postsecondaires en raison de leur dette d'études ou d'obstacles d'ordre financier (53 % contre 37 %).

- De plus, en proportion, les étudiants handicapés à temps partiel de l'Ontario étaient plus nombreux que les étudiants à plein temps à déclarer avoir modifié le déroulement de leurs études postsecondaires en raison de leur dette d'études ou d'obstacles d'ordre financier (50 % contre 38 %).

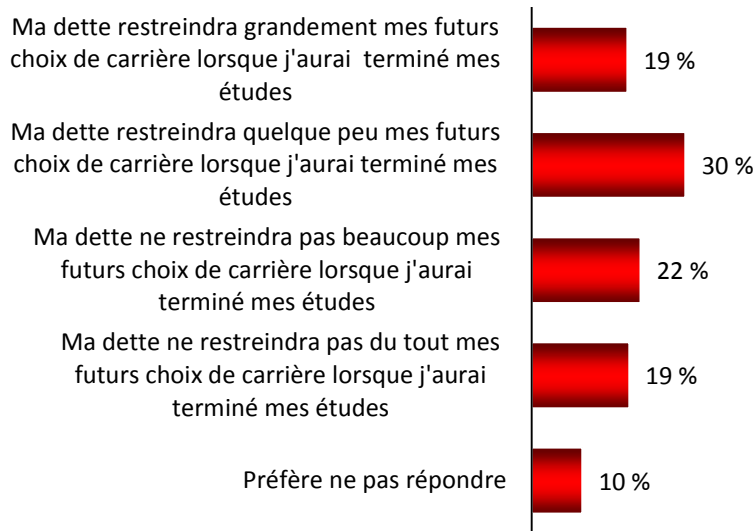
**Graphique 34 De quelle façon avez-vous modifié votre parcours d'études postsecondaires?**



Faits saillants :

- Les trois principales raisons fournies par les étudiants handicapés de l'Ontario ayant signalé avoir modifié leur parcours scolaire en raison de leur dette d'études ou d'obstacles financiers étaient :
  1. J'ai décidé de ne pas poursuivre mes études après avoir terminé mon programme actuel (26 %);
  2. J'ai choisi un autre établissement que celui où je voulais aller (18 %);
  3. J'ai opté pour le temps partiel (16 %).

**Graphique 35** Veuillez choisir l'énoncé avec lequel vous êtes le plus en accord.



Faits saillants :

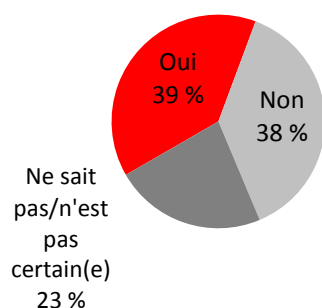
- Dans l'ensemble, les étudiants handicapés de l'Ontario étaient partagés à propos de l'influence de leur niveau d'endettement sur leurs choix de carrière (49 % ont affirmé que leur dette limiterait leurs choix d'emploi, alors que 41 % ont déclaré que leur dette limiterait peu ou pas du tout leurs choix d'emploi).
- Près de la moitié (49 %) des participants de l'Ontario ont soutenu que leur dette limiterait leurs choix de carrière d'une façon ou d'une autre après l'obtention de leur diplôme.



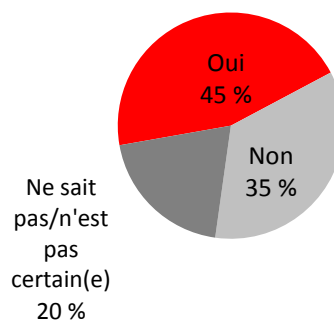
**Graphique 36** En prenant en considération vos expériences à ce jour, auriez-vous fait des choix différents en matière d'études?

**Graphique 37** En prenant en considération vos expériences à ce jour, auriez-vous fait des choix différents en matière de financement de vos

**Choix d'études différents**



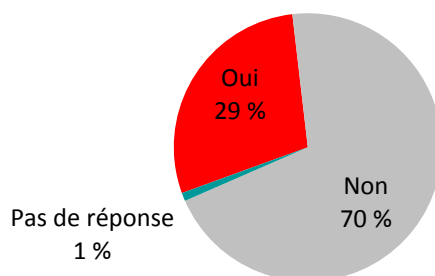
**Choix financiers différents**



Faits saillants :

- Les étudiants handicapés occupant un emploi étaient moins susceptibles que les étudiants sans emploi d'indiquer qu'ils auraient fait des choix différents relativement à leurs études postsecondaires (46 % contre 34 %).

**Graphique 38** Avez-vous interrompu vos études depuis que vous avez entrepris votre programme actuel?

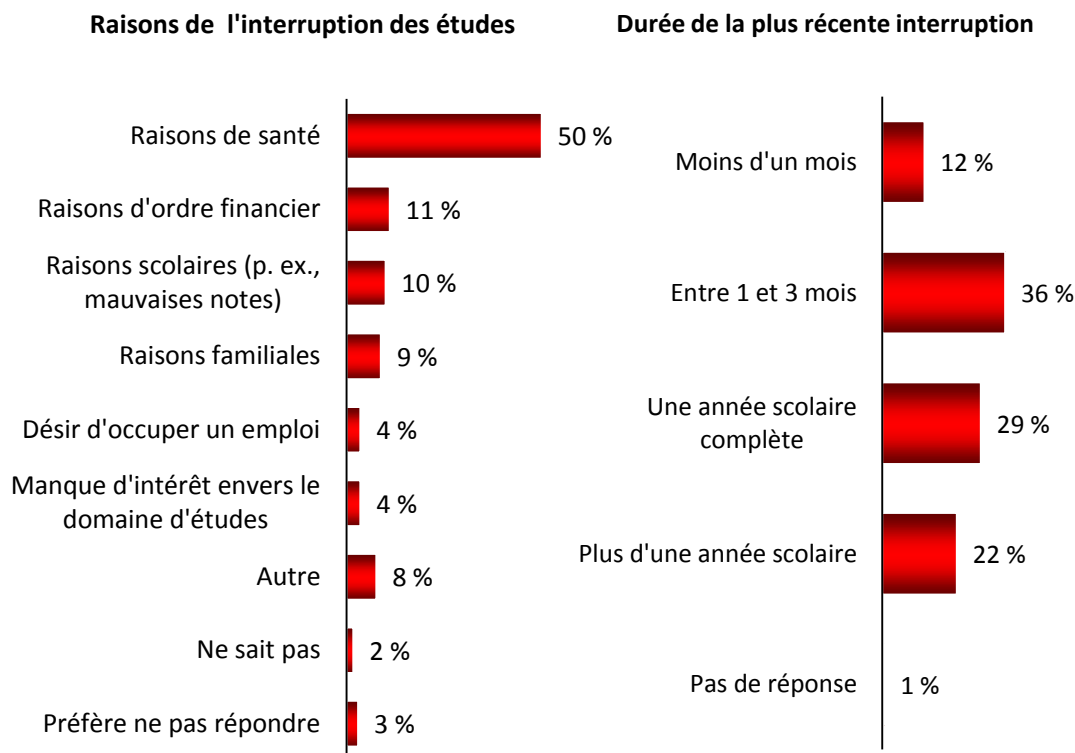


Faits saillants :

- Les étudiants à temps partiel de l'Ontario (55 %) étaient plus susceptibles que leurs confrères à plein temps (25 %) d'affirmer qu'ils avaient interrompu leur programme d'études.

**Graphique 39 La dernière fois où vous avez interrompu vos études, quelle en était la principale raison?**

**Graphique 40 Combien de jours cela a-t-il duré?**



Faits saillants :

- Près de la moitié des participants (48 %) qui ont interrompu leurs études ont déclaré que leur plus récente interruption avait duré jusqu'à trois mois.

## Implications

### Politiques

*Aide financière.* La province de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont mis en place plusieurs programmes pour répondre aux besoins financiers et éducationnels des étudiants handicapés du niveau postsecondaire. Néanmoins, ces étudiants absorbent des dépenses considérables liées à leurs études et aux adaptations nécessaires en raison de leur handicap. Une grande partie de ces dépenses doit être financée au moyen d'emprunts, ce qui constitue un obstacle à la poursuite de leurs études. Puisque ces étudiants ont généralement besoin de plus de temps pour terminer leur programme d'études – devant souvent assumer une charge de cours réduite pour être inscrits à titre d'étudiants handicapés –, leur dette s'accumule sur une période plus longue. À la lumière de cette situation, conjuguée à leur cheminement scolaire plus

long et aux possibilités limitées sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme, il n'est pas surprenant que leurs inquiétudes concernant l'endettement et le remboursement de ces dettes soient exacerbées. On doit donc envisager d'apporter des modifications aux politiques qui ont une incidence sur l'aide financière offerte à ces étudiants – des critères d'admissibilité aux formules d'aide financière en passant par les options de remboursement de prêts – afin de réduire les obstacles et le fardeau entraînés par l'endettement.

Recommandations sur le plan des politiques :

- 1.1. Offrir aux étudiants handicapés une part plus grande de bourses que de prêts.
- 1.2. Étant donné que les personnes handicapées doivent souvent assumer une charge de cours réduite afin d'avoir le statut d'étudiants à temps plein, ce qui rallonge la période d'études pour l'obtention du diplôme, envisager d'offrir une aide financière sur une plus longue période, accompagnée, encore une fois, d'une réduction progressive des prêts et d'une augmentation des bourses tant que ces personnes poursuivent leurs études en vue de l'obtention de leur diplôme.
- 1.3. Réexaminer les critères d'admission à l'aide financière pour les étudiants handicapés, même s'ils ne sont pas admissibles à l'aide provinciale ou fédérale de base.
- 1.4. Lorsque les établissements ne le font pas eux-mêmes, rajuster les formules de financement pour les étudiants ayant de multiples handicaps nécessitant des adaptations et des appareils fonctionnels distincts plutôt que de baser le financement sur l'hypothèse d'un seul handicap.
- 1.5. Envisager la prolongation des périodes de grâce pour le remboursement des prêts, une exonération partielle du remboursement des prêts pour cette population, des allègements fiscaux sur les remboursements directement prélevés du chèque de paie, des options en vue de réduire ou d'éliminer l'intérêt sur le prêt et des échelles de remboursement de prêts conditionnel à l'obtention de revenus ou d'un emploi.

*Évaluation du handicap.* L'un des principaux problèmes d'accès à l'aide financière, aux appareils fonctionnels et aux adaptations nécessaires pour les étudiants handicapés est l'obligation de fournir des preuves de leur handicap. Certaines évaluations peuvent coûter plus de 3 000 \$. Il arrive que les étudiants paient ces coûts entièrement de leur poche ou encore essaient d'en recouvrer une partie plus tard auprès de sources gouvernementales. Tout retard dans la présentation de la documentation requise peut limiter l'accès des étudiants aux adaptations, appareils fonctionnels ou services nécessaires fournis par les établissements d'enseignement postsecondaire.

Recommandations sur le plan des politiques :

- 1.6. Améliorer les sources d'information concernant les subventions gouvernementales aux fins des évaluations du handicap, les crédits d'impôt et les autres ressources offerts aux étudiants pouvant démontrer qu'ils ont un handicap qui peut avoir une influence sur leurs études.
- 1.7. Encourager la vérification périodique des effets du handicap sur les études. Si un coût est associé au processus de vérification, intégrer ce

coût sous forme de subvention (et non d'un prêt) dans l'aide financière fournie à l'étudiant.

Fournir, pour les établissements qui effectuent des évaluations du handicap que les étudiants doivent payer, une subvention gouvernementale pour couvrir la totalité ou une partie des coûts liés à ces évaluations et à l'infrastructure (c.-à-d., personnel, équipement, instruments, etc.).

## Pratiques

Les étudiants handicapés se heurtent souvent à des obstacles dans leurs études à cause d'un manque de coordination entre les différents systèmes de soutien qui leur sont destinés. En outre, la façon dont sont perçus et traités les étudiants handicapés fait partie des obstacles qui influencent leur cheminement scolaire et, par conséquent, leur situation financière. Ces attitudes négatives peuvent souvent avoir une incidence sur leur expérience éducative et leurs occasions d'apprentissage, tant dans la salle de classe qu'à l'extérieur, et créer des barrières artificielles à l'établissement de relations personnelles et professionnelles qui favorisent un climat d'acceptation et de collégialité. L'absence de mesures de soutien coordonnées et d'un environnement ouvert et accueillant pour les étudiants handicapés peut isoler davantage ces étudiants des services et de l'information dont ils ont besoin pour réduire les obstacles à la poursuite de leurs études, y compris leur endettement.

Recommandations sur le plan des pratiques :

- 1.1. Mieux coordonner au sein des établissements les ressources, les bureaux, le personnel, les organismes et les programmes communautaires visant à soutenir les étudiants handicapés.
- 1.2. Mieux coordonner l'information et les services entre les établissements à l'intention des étudiants handicapés qui ont changé d'établissement postsecondaire ou déménagé dans une autre province.
- 1.3. Offrir une formation plus étoffée aux nouveaux enseignants et membres du personnel afin qu'ils puissent mieux comprendre les expériences et les besoins des étudiants handicapés et être davantage au courant des services et ressources disponibles pour les aider.
- 1.4. Évaluer régulièrement et de façon ciblée l'expérience des étudiants handicapés dans les établissements postsecondaires de l'Ontario ainsi que les répercussions relatives sur leurs études et leur situation financière et personnelle.

## Recherche

Nous savons peu de choses sur les expériences des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Il serait utile de mieux comprendre les principaux facteurs qui contribuent à leur réussite et les obstacles qui les empêchent d'obtenir un rendement optimal et de décrocher un diplôme afin de mettre en place des politiques publiques et des environnements d'apprentissage efficaces. Les handicaps se manifestent de diverses façons et influencent différemment les personnes ou leur cheminement scolaire. Il n'y a pas de solution unique pour répondre aux besoins des étudiants handicapés afin de leur offrir une

expérience positive. Les coûts, services et adaptations sont très variés. Il faut étudier les nombreux facteurs qui ont une incidence sur l'accès, la persévérance, le rendement, l'engagement et la diplomation des étudiants handicapés. En outre, on devrait se pencher sur les expériences des ex-étudiants handicapés après l'obtention de leur diplôme, notamment sur leurs options sur le marché du travail, leurs expériences sur le plan social et civique ainsi que leur participation générale au sein de divers secteurs et systèmes dans la société.

Recommandations sur le plan de la recherche :

- 1.1. Étudier les expériences des étudiants ayant un handicap visible par rapport à celles des étudiants ayant un handicap non visible.
- 1.2. Étudier les expériences des étudiants handicapés au niveau collégial par rapport à celles des étudiants handicapés au niveau universitaire.
- 1.3. Examiner les expériences des étudiants handicapés étrangers et immigrants.
- 1.4. Étudier les expériences des étudiants handicapés des cycles supérieurs et du niveau professionnel à celles des étudiants handicapés du premier cycle.
- 1.5. Se pencher sur l'incidence des programmes d'enquête sophistiqués et des formes modifiées d'entrevue sur la participation des étudiants handicapés.
- 1.6. Envisager la mise en place de mécanismes permettant aux étudiants handicapés de s'identifier comme tels sans subir les préjugés qui y sont associés tout en bénéficiant des services et ressources offerts à cette population étudiante. Déterminer l'influence (sur le plan scolaire, financier, social, physique, psychologique, etc.) sur les étudiants handicapés et sur ceux qui ne s'identifient pas comme ayant un handicap.

## Conclusions

La présente étude a clairement mis en lumière la difficulté de faire la distinction entre les dépenses et dettes liées aux études et celles liées au handicap au niveau postsecondaire. Les coûts des étudiants handicapés au niveau collégial et universitaire ainsi que les répercussions de ces coûts sont autant liés à leurs études qu'à leur handicap. L'accès aux études postsecondaires et l'obtention d'un diplôme représentent une tâche quasi impossible pour certains de ces étudiants s'ils n'ont pas les adaptations, les soutiens et les ressources pédagogiques leur permettant de répondre à leurs besoins quotidiens de base.

D'après les réponses au sondage en ligne et dans le cadre des entrevues, les étudiants ayant des handicaps de toutes sortes font preuve d'une grande persévérance et d'un engagement sérieux envers leurs études, et ce, souvent malgré des obstacles et des dépenses considérables.

Il existe des obstacles importants, réels et perçus, auxquels se heurtent les étudiants handicapés. Certains sont similaires à ceux auxquels font face les étudiants qui ne s'identifient pas comme étant handicapés; d'autres sont uniques aux étudiants handicapés. La présente étude a cerné des obstacles qui sont propres aux étudiants handicapés, notamment les suivants :

- *Persévérance dans les études postsecondaires.* Les étudiants handicapés mettent plus de temps à obtenir leur diplôme, soit en raison de leur handicap ou

de l'exigence du gouvernement relativement au nombre de cours qu'ils peuvent suivre à titre d'étudiants reconnus officiellement comme ayant un handicap.

- *Capacité à travailler.* Certains étudiants handicapés ont de la difficulté à conjuguer un horaire de travail chargé et les études. Certains handicaps limitent également le type de travail que peuvent faire les étudiants. Les attitudes des employeurs relativement aux capacités des étudiants handicapés peuvent jouer un rôle important dans la restriction des possibilités d'emploi pour ces personnes.
- *Coûts des appareils fonctionnels, des médicaments et des services.* Les dépenses supplémentaires associées à l'accomplissement d'activités quotidiennes représentent un coût considérable pour les étudiants handicapés. Le coût de ces services et ressources est parfois entièrement assumé par les étudiants. Toutefois, sans ces services et ressources, bon nombre des étudiants handicapés ne seraient pas en mesure de terminer leurs études postsecondaires.
- *Accessibilité de l'information.* Le manque d'information accessible sur les ressources, services et processus pose un problème important puisque les étudiants handicapés ont souvent de la difficulté à trouver ces renseignements dans la documentation imprimée ou figurant sur les sites Web. Les étudiants handicapés éprouvent de la difficulté à obtenir l'information qui pourrait les aider dans leurs études postsecondaires – et dans certains cas, n'obtiennent pas du tout cette information.

La présente étude est en elle-même unique, car elle a permis d'obtenir de multiples données provenant d'un important échantillon d'étudiants ayant différents handicaps. Toutefois, d'autres analyses sont nécessaires afin de mieux mettre en lumière les nuances de la réalité vécue par cette population.

Bon nombre des suggestions issues de l'étude aideraient les étudiants handicapés à poursuivre leurs études. Nous encourageons les établissements et les décideurs à examiner les politiques et pratiques existantes, ainsi que leurs répercussions relatives sur les étudiants handicapés, afin de déterminer si elles doivent être modifiées afin d'offrir à ces étudiants un accès équitable à l'éducation postsecondaire et des chances équitables de réussir. Il est nécessaire d'effectuer de plus amples recherches afin de mieux comprendre les expériences des étudiants handicapés qui ne s'identifient pas officiellement comme tels. Si nous comprenons mieux les obstacles auxquels ces étudiants se heurtent dans leurs études, ainsi que les facteurs qui ont une incidence sur leurs possibilités et leurs choix sur le plan professionnel et social après l'obtention de leur diplôme, nous serons mieux en mesure de soutenir tous les étudiants handicapés. Enfin, la mise en place de systèmes et de ressources pour éduquer le public – plus particulièrement les décideurs, les employeurs et les éducateurs – sur les handicaps peut avoir une influence sur les perceptions et les idées fausses entretenues sur les personnes handicapées.

## Références

*Americans with Disabilities Act of 1990*, 42 U.S.C., § 12101, Cong., 1990.

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDIANT-E-S HANDICAPÉ-E-S AU NIVEAU POSTSECONDAIRE. *Rendre inclusives les activités parascolaires : Un guide d'accessibilité pour les programmeurs des campus*, Ottawa, Ontario, NEADS, 2005.

ASTIN, A. *What matters in college? Four critical years revisited*, San Francisco, Jossey-Bass, 1993.

AUSTRALIE. HUMAN RIGHTS AND EQUAL OPPORTUNITY COMMISSION. *Disability standards under the Disability Discrimination Act*, document de fond, Canberra, Australian Government Publishing Service, 1993. Extrait de [www.hreoc.gov.au/disability\\_rights/action\\_plans/issues93.html](http://www.hreoc.gov.au/disability_rights/action_plans/issues93.html).

BAGGETT, D. *A study of faculty awareness of students with disabilities*, document présenté lors de la 18<sup>e</sup> conférence annuelle de la National Association for Developmental Education, 4 mars 1994, Kansas City, MO.

BENHAM, N. E. *Faculty attitudes and knowledge regarding specific disabilities and the Americans with Disabilities Act*, thèse de doctorat non publiée, University of Southern Mississippi, 1995.

BRAITHWAITE, J., et D. MONT. *Disability and poverty: A Survey of World Bank poverty assessments and implications*, Washington, DC, Banque mondiale, Unité de la protection sociale du Réseau du développement humain, 2008.

BURDMAN, P. *The student debt dilemma: Debt aversion as a barrier to college access*, Centre for Studies in Higher Education, Université de la Californie, Berkeley, Research and Occasional Paper Series: CSHE.13.05, 2005. Extrait de <http://www.escholarship.org/uc/item/6sp9787j>.

CALLENDER, C., et J. JACKSON. « Does the fear of debt constrain choice of university and subject of Study? », *Studies in Higher Education*, n° 33, 2008, p. 405-429.

CCREU (CONSORTIUM CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES), *Enquête de 2002 sur les étudiants du 1<sup>er</sup> cycle*. Extrait de <http://www.cusc-ccreu.ca/publication.htm>

CHINE. *Law of the People's Republic of China on the Protection of Disabled Persons*, Beijing, Hua Xia, 1990.

CHOY, S., X. Li et C.D. CARROLL. *Dealing with debt: 1992-3 bachelor's degree recipients 10 years later*, Washington, DC, US Department of Education, National Center for Education Statistics, 2006.



- CHOY, S.A., X. Li et C.D. CARROLL. *Debt burden: A comparison of 1992-1993 and 1999-2000 bachelor's degree recipients a year after graduating* (NCES 2005-170), Washington, DC, National Center for Education Statistics, 2005.
- CHOY, S.P. *Issues in focus: College access and affordability*, National Centre for Education Statistics, 1998.
- COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE. *Education and disability: Ontario Human Rights Commission consultation paper on access to education for persons with disabilities*, Toronto, Commission ontarienne des droits de la personne, 2002. Extrait de [http://www.odacommittee.net/ohrc\\_education.html](http://www.odacommittee.net/ohrc_education.html).
- CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Fiche d'information du CCDS - Personnes handicapées*, n° 5, 2002.
- CONSORTIUM CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES ÉTUDIANTS DU NIVEAU COLLÉGIAL, Sondage auprès des étudiants de niveau collégial, 2003.
- EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), Statistique Canada, 2004. Extrait de <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0011x/4060256-fra.htm>.
- ENGLISH, K.M. *The role of support services in the integration and retention of college students who are hearing-impaired*, thèse de doctorat non publiée, Claremont Graduate School et San Diego State University, 1993.
- EPLA (ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION AND ET LES LIMITATIONS D'ACTIVITÉS). *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'incapacité au Canada*. Extrait de <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=89-628-X&chropq=1&lang=fra>.
- GAULIN, C., et J. DUNN. *Rendre inclusives les activités parascolaires : Un guide d'accessibilité pour les programmeurs des campus*, Ottawa, Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, 2005.
- HOLMES, D. *Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005.
- HOLTSCHEIDER, D.H. « Colleges should teach students how to borrow wisely », *Chronicle of Higher Education*, no 54, B34, 2008.
- HORN, L., et J. BERKTOLD. *Students with disabilities in postsecondary education: A profile of preparation, participation and outcomes*, NCES 1999-187, National Center for Education Statistics, Washington, DC, U.S. Department of Education, 1999.



- HORWEDEL, D. M. *The Misinformation about Financial Aid*. Extrait le 25 novembre 2010 de *Diverse Issues in Higher Education.com*, Fairfax, VA, 2006. Site Web : <http://diverseeducation.com/cache/print.php?articleId=6262>
- INDE. MINISTRY OF LAW, JUSTICE AND COMPANY AFFAIRS. *The Persons with Disabilities (Equal Opportunities, Protection of Rights and Full Participation) Act, 1995*, New Delhi, Ministry of Law Justice and Company Affairs, 1996.
- INSTITUTE FOR HIGHER EDUCATION POLICY. *The tuition puzzle: Putting the pieces together*, Washington, DC, The Institute for Higher Education Policy, 1999. Extrait de [www.ihep.org](http://www.ihep.org).
- IRLANDE. *Employment Equity Act, 1998*, 1998. Extrait de <http://www.irishstatutebook.ie/1998/en/act/pub/0021/index.html>.
- JUNOR, S., et A. USHER. *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.
- KEIM, J. « Academic success and university accommodation for learning disabilities: Is there a relationship? », *Journal of College Student Development*, n° 37, 1996, p. 502-509.
- KENYA, RÉPUBLIQUE DU. *The Persons with Disabilities Act, 2003*, Kenya Gazette Supplement No. 111 (Acts No. 14), Nairobi, 2004. Extrait de <http://ncpwd.files.wordpress.com/2009/07/pwdsact20034.pdf>.
- KIM, D. « The effect of loans on students' degree attainment: Differences by student and institutional characteristics », *Harvard Educational Review*, n° 77, 2007, p. 64-100.
- KING, T., et I. FRISHBERG. *Big loans, bigger problems: A report on the sticker shock of student loans*, Washington, DC, Public Interest Research Group, 2001. Extrait de [www.pirg.org/highered/studentdebt/](http://www.pirg.org/highered/studentdebt/).
- Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, 181 999, §§ 11, Cong., 2005
- LONG, B. T., et D. ANSEL. « As Student Debt Increases, Colleges owe more in Performance », *Connection: The Journal of the New England Board of Higher Education*, hiver 2007, p. 23-24.
- MARRIOTT, P. « An analysis of first experience students' financial awareness and attitude to debt in a post-1992 U.K. university », *Higher Education Quarterly*, n° 61, 2007, p. 498-519.
- METTS, R.L. *Disability issues, trends and recommendations for the world bank*, document de discussion 0007, Banque mondiale, 2000. Extrait de

[http://www.wds.worldbank.org/external/default/wdscontentserver/wdsp/ib/2001/12/11/000094946\\_01110204011328/rendered/pdf/multi0page.pdf](http://www.wds.worldbank.org/external/default/wdscontentserver/wdsp/ib/2001/12/11/000094946_01110204011328/rendered/pdf/multi0page.pdf).

MINISTRES FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX RESPONSABLES DES SERVICES SOCIAUX. *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées*, Hull, Développement des ressources humaines Canada, 1998.

NATIONAL CENTER FOR EDUCATION STATISTICS. *Students with disabilities in postsecondary education: A profile of preparation, participation and outcomes*, Washington DC, U.S. Department of Education, 1999. Extrait de <http://nces.ed.gov/pubs99/1999187.pdf>.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Towards a common language for functioning, disability and health*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002. Extrait de [www3.who.int/icf/beginners/bg.pdf](http://www3.who.int/icf/beginners/bg.pdf).

PASCARELLA, E., L. BOHR, A. NORA, M. DESLER et B. ZUSMAN. « Impacts of on-campus and off-campus work on first year cognitive outcomes », *Journal of College Student Development*, n° 35, 1994, p. 364-370.

PASCARELLA, E.T., M. EDISON, A. NORA, L.S. HAGEDORN et P.T. TEREZINI. « Does community college versus four-year college attendance influence students' educational plans? », *Journal of College Student Development*, n° 39, 1998, p. 179-193.

PAULSEN, M.B., et E.P. ST. JOHN. « Social class and college costs: Examining the financial nexus between college choice and persistence », *The Journal of Higher Education*, n° 73, 2002, p. 189-236.

PERNA, L.W. « Understanding the relationship between information about college prices and financial aid and students' college-related behaviours », *American Behavioral Scientist*, n° 49, 2006, p. 1620-1635.

RHDCC (RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA). *Indicateurs de mieux-être au Canada*, 2006. Extrait de <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=16>

ROSS, S., J. CLELAND et M.J. MACLEOD. « Stress, debt and undergraduate medical student performance », *Medical Education*, n° 40, 2006, p. 584-589.

ROYAUME-UNI. DEPARTMENT FOR WORK AND PENSIONS. *Disability Discrimination Act Access to Goods, Services and Facilities Regulatory Impact Assessment of Government's Assessment of the Costs and Benefits of Introducing the Later Rights in Part III of the Disability Discrimination Act 1995*, 2001. Extrait de [http://194.202.202.185/dda/ria\\_part3.html](http://194.202.202.185/dda/ria_part3.html).

- SCHWARTZ, S. « The empirical dimensions of consumer bankruptcy: Results from a survey of Canadian bankrupts », *Osgoode Hall Law Journal*, vol. 37, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1999, p. 83-125.
- SINGELL, L. D. *Come and stay awhile: Does financial aid affect enrollment and retention at a large public university?*, Eugene, Oregon, Université de l'Oregon, 2002a.
- SINGELL, L. D. *Coming through: Do exogenous changes in the generosity of financial aid affect retention at a large public university?*, Eugene, Oregon, Université de l'Oregon, 2002b.
- WARICK, R.P. *Voices unheard : The academic and social experiences of university students who are hard of hearing*, thèse de doctorat, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, 2004.
- YOUTH ADVISORY COMMITTEE, NATIONAL COUNCIL ON DISABILITY. *Students with disabilities face financial aid barriers*, Washington, DC, National Council on Disability (29 septembre 2003).
- ZADRA, P.D. *Special college support services and mobility-impaired college freshmen*, thèse de doctorat non publiée, Université Columbia, 1982.

## Annexe A : Tableau démographique des répondants ontariens

Répondants au sondage/Population de l'Ontario ayant un handicap (lorsque disponible)

### Sexe :

Femmes	62 % /
Hommes	38 % /

### Âge :

18-24	51 % /
25-29	24 % /
30-34	8 % /
35-39	5 % /
40-44	4 % /
45-49	5 % /
50+	3% /

### Types de handicap:

Trouble de l'apprentissage	48 % /
Trouble de santé mentale	27 % /
Trouble médical	17 % /
Trouble chronique	16 % /
Trouble neurologique	9 % /
Mobilité réduite	9 % /
Surdit�/D�ficiency auditive	8 % /
C�cit�/D�ficiency visuelle	4% /
Sensibilit� du syst�me immunitaire/ chimiosensibilit�	4 % /
Trouble de la parole	1 % /
Autre	5 % /

### Minorit  visible :

Oui	22 % /
Non	75 % /
Pr�f�re ne pas r�pondre	3 % /

### Autochtone :

Oui	3 % /
Non	97 % /

### Citoyennet  :

Oui	99 % /
Non	1 % /

\*Les  tudiants  trangers  tant consid r s comme ayant le statut de r sident r put .

**Résidents permanents de l'Ontario :**

Oui 95 % /  
Non 5 % /

**État matrimonial :**

Célibataire (incluant divorcé(e) ou séparé(e)) 70 % /  
Marié(e) ou union de fait 24 % /  
Préfère ne pas répondre 6 % /

**Conditions de logement :**

Vit avec ses parents ou tuteurs légaux 29 % /  
Vit avec un ou plusieurs colocataires 21 % /  
(pas dans une résidence scolaire)  
Vit seul(e) (pas dans une résidence scolaire) 15 % /  
Vit dans une résidence scolaire 14 % /  
Vit avec un conjoint  
(pas dans une résidence scolaire) 13 % /

**Principal soutien:**

Oui 13 % /  
Non 87 % /

**Nombre de personnes à charge :**

**[Auteurs : Le total des pourcentages ne donne pas 100.]**

Moins de 18 ans 51 % /  
Plus de 18 ans 28 % /

**Fréquentation d'un établissement postsecondaire :**

Université 70 % /  
Collège 28 % /  
Autre 1 % /

**Statut d'étudiant :**

Étudiant à temps plein 86 % /  
Étudiant à temps partiel 13 % /  
Autre 1 % /

**Type d'études postsecondaires suivies :**

Certificat ou diplôme 27 % /  
Baccalauréat 57 % /  
Maîtrise 7 % /  
Doctorat 3 % /  
Diplôme professionnel 4 % /  
Autre 2 % /  
Sans réponse 0 %

**Annexe B : Protocole des entrevues avec les étudiants (Available only in English.)**

Student Name: \_\_\_\_\_ Date/Time:

\_\_\_\_\_

Interviewer's Name \_\_\_\_\_

**Students with Disabilities and Debt Load**

**Interview Guide (Students)**

Thank you for your interest in the study to assess ***Debt Load and Financial Barriers for Students with Disabilities in Canadian Postsecondary Education***.

The Centre for the Study of Students in Postsecondary Education (CSS) and the National Educational Association of Disabled Students (NEADS), in collaboration with the Canadian Association of Disability Service Providers in Postsecondary Education (CADSPPE), is assessing the academic/educational debt load and financial barriers of students with disabilities. Our interest is in understanding the relative debt incurred by students who report disabilities in postsecondary education, the financial barriers to their education that they experience, and the related impact their relative debt and financial barriers have on their educational experience and decisions.

The first phase of this study involves brief interviews with students with disabilities in postsecondary institutions across Canada. As well, we will interview key staff from financial aid offices and disability service providers from Canadian postsecondary institutions. Later, there will be an on-line survey for a broader set of students with disabilities to complete. Additionally, we will engage in analyses of existing national data sets that explore various facets of postsecondary student experiences to see what these data can tell us about the financial debt and barriers circumstances of students with disabilities in Canadian postsecondary education.

Interviews will take up to 45 minutes, and will be conducted via telephone. The interviews will be digitally audio taped, later transcribed and analyzed for common and divergent themes, as well as, any distinctions among the various groups of students with disabilities. No identifiable information will be used that will reveal the identities of any interview participant or their institution. Interview participation is completely voluntary and participants may withdraw from the study at any point in the process. Students who complete the interview process will receive a \$10.00 stipend [mailed to the address provided to the study researcher].

If you have any questions or concerns about the study and/or your participation, please contact the lead researchers, Dr. Tony Chambers, University of Toronto, at 416-978-1215, email [tchambers@oise.utoronto.ca](mailto:tchambers@oise.utoronto.ca), Dr. Mahadeo Sukhai, 416-946-4501 x 5036, email [m.sukhai@utoronto.ca](mailto:m.sukhai@utoronto.ca). Or you may contact Ms. Bridgette Murphy at the University of Toronto, Office of Research Ethics at 416-946-5606 or [bridgette.murphy@utoronto.ca](mailto:bridgette.murphy@utoronto.ca).

Do you consent to participating in this interview? Yes \_\_\_\_ No \_\_\_\_

Do I have your consent to audio tape this interview? Yes \_\_\_\_ No \_\_\_\_

Do I have your consent to use the information from this interview for our study on debt load and financial barriers for students with disabilities? Yes \_\_\_\_ No \_\_\_\_

**Thank you very much!**

**Interviewers:** Just ask the questions provided in this Interview Guide. Use the options below the questions to note the responses of participants. Make notes in the margins next to any particular question and/or at the conclusion of the interview in the **Field Notes** section. Please feel free to seek further clarification of responses from interview participants.

**SECTION A: DEMOGRAPHIC DATA:**

**What is your year of birth?**

- Year \_\_\_\_\_

**What is your Gender?**

- Female  Male  Other (please clarify)

\_\_\_\_\_

**Do you consider yourself to be a member of a Visible Minority Group in Canada (other than Aboriginal)?**

- Yes  
 No

**Do you consider yourself to be a person of Aboriginal or native ancestry?**

- Yes  
 No

**Are you a Canadian citizen?**

- Yes  
 No  
 If "No" which country (or countries) are you a citizen of?

\_\_\_\_\_

**What is your current relationship status?**

- Married or with a partner in a long term relationship  
 Single (including divorced or separated from spouse or partner)

**Do you have primary care giving responsibility for dependents?**

- Yes  
 No

If **Yes**, how many dependents \_\_\_\_\_

- Number of youth dependents (under 18 years of age) \_\_\_\_\_
- Number of adult dependents (including seniors) \_\_\_\_\_

**What type of postsecondary educational institution do you attend?**

- University
- Community College
- CEGEP
- Technical/Vocational
- Other, please specify \_\_\_\_\_

**What is the name and province/territory of the postsecondary educational institution that you attend?**

- Name of institution: \_\_\_\_\_
- Province/Territory: \_\_\_\_\_

**Which province or territory are you a permanent resident of?**

- Province/Territory: \_\_\_\_\_

**What type of educational qualification are you currently pursuing?**

- Certificate or diploma
- Bachelor's degree
- Master's degree
- Doctorate
- Post-doctorate
- Other \_\_\_\_\_

**As of September 1st, 2008, what year of your program have you completed?**

- Less than 1 year
- 1 year
- 2 years
- 3 years
- 4 years
- More than 4 years

**What is your field of study? Please be as specific as possible (i.e. Anthropology, Computer Science, History, Hotel Management, etc.).**

---

---



**What is your current enrolment status:**

- Full-time student
- Part-time student
- Other, please specify \_\_\_\_\_

**Why did you choose the school you currently attend? (check more than one if applicable):**

- Accessibility (of services offered)
- Academic programs offered
- Location
- Reputation
- Scholarship or Grant
- Other, please specify \_\_\_\_\_

**What is the highest level of education completed by your mother?**

- Less than high school graduation
- High School Diploma
- College/Technical Institute
- Apprenticeship/Trade Certificate
- University
- Don't know

**What is the highest level of education completed by your father?**

- Less than high school graduation
- High School Diploma
- College/Technical Institute
- Apprenticeship/Trade Certificate
- University
- Don't know

**Do you have siblings (sisters and/or brothers)?**

- Yes
- No
- Number of sisters \_\_\_\_\_
- Number of brothers \_\_\_\_\_

**Are any of your siblings in postsecondary education now?**

- Yes
- No

**Who and how many siblings are in postsecondary education?**

- Sister(s) in Postsecondary education \_\_\_\_\_
- Brother(s) in Postsecondary education \_\_\_\_\_

**Please estimate your total family income for 2007 – 2008:**

- Below \$20,000
- \$20,000 to 35,000
- \$35,000 to \$50,000
- \$50,000 to \$75,000
- \$75,000 to \$90,000
- \$90,000 to \$120,000
- \$120,000 to \$150,000
- \$150,000 to \$200,000
- Above \$200,000

**SECTION B: DISABILITY INFORMATION**

What type of **disability/impairment (or disabilities/impairments)** do you have?

**Check all that apply.**

- Blind/Visually impaired
- Learning disability
- Mobility impaired
- Neurological disability
- Deaf/Hard of hearing
- Mental health disability
- Medical disability
- Other, please specify \_\_\_\_\_

**Do you currently receive financial aid in the form of a scholarship, student loan/grant, or academic award?**

- Yes
- No

**Identify the scholarship, student loan/grant, or academic award by name:** \_\_\_\_\_

**Please list your sources of financial support for your postsecondary education:**

- Work income
- Employment Insurance (EI)
- Training grant/Scholarship
- Social/Income Assistance (Welfare)
- Government Student Loan
- Government Student Grant/Bursary
- Academic Scholarship
- Student line of credit/personal bank loan
- Money from parents
- Money from spouse
- Money from other family members
- Source of funding for people of Aboriginal or Native ancestry
- Government (federal or provincial) financial support for persons with disabilities
- Personal savings
- Other (specify) \_\_\_\_\_

## SECTION C: EXPENDITURE QUESTIONS

**Approximately how much money did you/will you spend on tuition and mandatory fees for your current year of studies??**

- \$0
- \$1 to \$2,500
- \$2,501 to \$5,000
- \$5,001 to \$7,500
- \$7,501 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- Over \$15,000

**Approximately how much money did/will you spend on books, education-related equipment and supplies for your current year of studies?**

- \$0
- \$1 to \$2,500
- \$2,501 to \$5,000
- \$5,001 to \$7,500
- \$7,501 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- Over \$15,000

**During your current year of studies, how much money do you spend in a typical month, on living accommodations (i.e. rent, room and board, or mortgage)?**

- \$0
- \$1 to \$500
- \$501 to \$1,000
- \$1,001 to \$1,500
- \$1,501 to \$2,000
- Over \$2,000

**How much money do you spend in an average month, for the following items?**

- Utilities not included in rent: gas/oil, heat, cable, phone, internet, etc.  
\$ \_\_\_\_\_
- Food: groceries and dining out (exclude meal plans) \$ \_\_\_\_\_
- Entertainment: theatre, movies, magazines, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Transportation: bus, subway, train, parking, car expenses, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Medical: prescription drugs, user fees, equipment, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Daycare \$ \_\_\_\_\_
- Personal debt payments: lines of credit, mortgage, credit cards, family, student and/or personal loans \$ \_\_\_\_\_
- Clothing and personal incidentals: toothpaste, shampoo, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Contributions to savings: RRSP, Savings bonds, savings accounts, etc.  
\$ \_\_\_\_\_
- Child support/alimony payments \$ \_\_\_\_\_

**Approximately what is the current amount of education related debt you have accumulated during your studies so far?**

- None
- Less than \$5,000
- \$5,001 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- \$15,001 to \$20,000
- \$20,001 to \$30,000
- Over \$30,000

**Approximately how much education related debt do you expect to accumulate, in total, by the time you graduate or complete your program of study?**

- None
- Less than \$5,000
- \$5,001 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- \$15,001 to \$20,000
- \$20,001 to \$30,000
- Over \$30,000

**What are, or will be, the sources of that debt (i.e. credit card, bank loan, OSAP, loan from friends or family, etc)?**

**Are you currently employed?**

- Yes
- No

**If “Yes”, for how many hours per week are you employed \_\_\_\_\_  
Is your employment**

- On-campus, or
- Off-campus?

#### **SECTION D: EXPECTATIONS**

a) Prior to enrolling in postsecondary education, to what extent did you think financial circumstances would influence the completion of your studies?

b) How concerned are you about...

- Having sufficient funds to complete your postsecondary education?**
  - Not concerned at all
  - Just a little concern
  - More than a little concerned
  - Highly concerned!
  
- The amount of debt you estimate you will incur by the time you graduate?**
  - Not concerned at all
  - Just a little concern
  - More than a little concerned
  - Highly concerned!

- Your ability to repay your student debt within a reasonable timeframe?**
  - Not concerned at all
  - Just a little concern
  - More than a little concerned
  - Highly concerned!
  - Don't know
  
- c) How confident are you that you will be able to obtain a job related to your current field of study after you graduate or complete your program of study?
  - Very confident
  - Somewhat confident
  - Not very confident
  - Not at all confident
  - Don't know
  - Not applicable (do not plan on seeking employment after completion)

#### **SECTION E: EXPERIENCES**

- a) What financial barriers have you encountered during your studies? Please explain.
  
- b) What strategies or choices did you employ to overcome these barriers
  
- c) What might you consider to be some of causes (or reasons) of these financial barriers?
  
- d) What individuals or organizations are involved in assisting you with addressing these financial barriers?

#### **SECTION F: IMPACT**

- a) To what extent does the role of financial resources facilitate or hinder your postsecondary education experience?
  
- b) Have you altered, or do you plan to alter, your postsecondary education pursuits because of concerns regarding educational debt or financial barriers? Please explain.
  
- c) What are your aspirations (employment/academic/other) upon completing your current postsecondary studies?
  
- d) How might your debt load enable/restrict your future choices upon completing your studies
  
- e) Considering your experiences thus far, what educational and/or financial choices would you have made differently, if any?

Is there anything else you would like to comment on regarding your educational debt load and/or financial barriers?

**Thank you very much!**

---

**Field notes:**

## SECTION C: EXPENDITURE QUESTIONS

**Approximately how much money did you/will you spend on tuition and mandatory fees for your current year of studies??**

- \$0
- \$1 to \$2,500
- \$2,501 to \$5,000
- \$5,001 to \$7,500
- \$7,501 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- Over \$15,000

**Approximately how much money did/will you spend on books, education-related equipment and supplies for your current year of studies?**

- \$0
- \$1 to \$2,500
- \$2,501 to \$5,000
- \$5,001 to \$7,500
- \$7,501 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- Over \$15,000

**During your current year of studies, how much money do you spend in a typical month, on living accommodations (i.e. rent, room and board, or mortgage)?**

- \$0
- \$1 to \$500
- \$501 to \$1,000
- \$1,001 to \$1,500
- \$1,501 to \$2,000
- Over \$2,000

**How much money do you spend in an average month, for the following items?**

- Utilities not included in rent: gas/oil, heat, cable, phone, internet, etc.  
\$ \_\_\_\_\_
- Food: groceries and dining out (exclude meal plans) \$ \_\_\_\_\_
- Entertainment: theatre, movies, magazines, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Transportation: bus, subway, train, parking, car expenses, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Medical: prescription drugs, user fees, equipment, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Daycare \$ \_\_\_\_\_
- Personal debt payments: lines of credit, mortgage, credit cards, family, student and/or personal loans \$ \_\_\_\_\_
- Clothing and personal incidentals: toothpaste, shampoo, etc. \$ \_\_\_\_\_
- Contributions to savings: RRSP, Savings bonds, savings accounts, etc.  
\$ \_\_\_\_\_
- Child support/alimony payments \$ \_\_\_\_\_

**Approximately what is the current amount of education related debt you have accumulated during your studies so far?**

- None
- Less than \$5,000
- \$5,001 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- \$15,001 to \$20,000
- \$20,001 to \$30,000
- Over \$30,000

**Approximately how much education related debt do you expect to accumulate, in total, by the time you graduate or complete your program of study?**

- None
- Less than \$5,000
- \$5,001 to \$10,000
- \$10,001 to \$15,000
- \$15,001 to \$20,000
- \$20,001 to \$30,000
- Over \$30,000

**What are, or will be, the sources of that debt (i.e. credit card, bank loan, OSAP, loan from friends or family, etc)?**

**Are you currently employed?**

- Yes
- No

**If “Yes”, for how many hours per week are you employed \_\_\_\_\_  
Is your employment**

- On-campus, or
- Off-campus?

#### **SECTION D: EXPECTATIONS**

d) Prior to enrolling in postsecondary education, to what extent did you think financial circumstances would influence the completion of your studies?

e) How concerned are you about...

- Having sufficient funds to complete your postsecondary education?**
  - Not concerned at all
  - Just a little concern
  - More than a little concerned
  - Highly concerned!
  
- The amount of debt you estimate you will incur by the time you graduate?**
  - Not concerned at all
  - Just a little concern
  - More than a little concerned
  - Highly concerned!



- Your ability to repay your student debt within a reasonable timeframe?**
  - Not concerned at all
  - Just a little concern
  - More than a little concerned
  - Highly concerned!
  - Don't know
  
- f) How confident are you that you will be able to obtain a job related to your current field of study after you graduate or complete your program of study?
  - Very confident
  - Somewhat confident
  - Not very confident
  - Not at all confident
  - Don't know
  - Not applicable (do not plan on seeking employment after completion)

#### **SECTION E: EXPERIENCES**

- e) What financial barriers have you encountered during your studies? Please explain.
  
- f) What strategies or choices did you employ to overcome these barriers
  
- g) What might you consider to be some of causes (or reasons) of these financial barriers?
  
- h) What individuals or organizations are involved in assisting you with addressing these financial barriers?

#### **SECTION F: IMPACT**

- f) To what extent does the role of financial resources facilitate or hinder your postsecondary education experience?
  
- g) Have you altered, or do you plan to alter, your postsecondary education pursuits because of concerns regarding educational debt or financial barriers? Please explain.
  
- h) What are your aspirations (employment/academic/other) upon completing your current postsecondary studies?
  
- i) How might your debt load enable/restrict your future choices upon completing your studies
  
- j) Considering your experiences thus far, what educational and/or financial choices would you have made differently, if any?

Is there anything else you would like to comment on regarding your educational debt load and/or financial barriers?

**Thank you very much!**

---

**Field notes:**

## **ANNEXE C : Sondage en ligne**

Consultez le site <http://sandbox.neads.ca/css/fr/full.php>

## À PROPOS DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES

### ➤ **CSS**

Le *Centre for the Study of Students in Postsecondary Education* (Centre d'études sur les étudiants de niveau postsecondaire) est une organisation vouée à la recherche et à l'échange d'information au sein de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto qui a pour mission de « . . . concevoir et mettre sur pied des programmes pertinents de qualité permettant de mieux comprendre l'apprentissage, le développement et la réussite des étudiants à l'Université de Toronto ainsi que dans les établissements postsecondaires canadiens et de disséminer ce savoir. »

### ➤ **NEADS**

L'*Association nationale des étudiant-e-s handicapé-e-s au niveau postsecondaire* qui a pour but de défendre les droits des étudiants handicapés au niveau postsecondaire. Cette association préconise l'amélioration de l'accessibilité pour les étudiants handicapés, à tous les niveaux, afin qu'ils aient accès en toute équité à une éducation collégiale ou universitaire qui est leur droit. L'Association met à la disposition de ses membres une base d'informations diverses sur les services offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire aux étudiants handicapés à travers le pays.

### ➤ **ASEUCC**

L'*Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada (ASEUCC)* est un regroupement de professionnels des quatre coins du pays qui œuvrent pour créer des environnements d'apprentissage postsecondaires accessibles, équitables et inclusifs pour les étudiants handicapés.

## Coordonnées

Pour de plus amples renseignements sur ce projet, communiquez avec :

### **Tony Chambers**

Professeur adjoint, coordonnateur des programmes d'enseignement supérieur et directeur du Centre d'étude sur les étudiants de niveau postsecondaire, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario/Université de Toronto

[tony.chambers@utoronto.ca](mailto:tony.chambers@utoronto.ca)

416-978-1215

### **Mahadeo A. Sukhai**

Ancien président de l'Association nationale des étudiant-e-s handicapé-e-s au niveau postsecondaire

[mahadeo.sukhai@neds.ca](mailto:mahadeo.sukhai@neds.ca)

416-848-6841, poste 260

### **Melissa Bolton**

Candidate au doctorat et chercheuse, Centre d'étude sur les étudiants de niveau postsecondaire, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario/Université de Toronto

[mbolton@oise.utoronto.ca](mailto:mbolton@oise.utoronto.ca)

